



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 26 mars 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-03-26_1302

Rapport annuel d'activité 2017 sur le prix et la
qualité de l'eau et l'assainissement de
l'Etablissement Public Territorial
Grand Orly Seine Bièvre

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 19h17 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 20 mars 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr	Jean-Claude KENNEDY	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr	Michel LEPRETRE	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr	Jean-Luc LAURENT	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P	Robin REDA	P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr	Nadège ACHTERGAELE	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Repr	Sarah TAILLEBOIS	P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr	Nathalie BESNIET	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	Abs		
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	Abs		
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr	Patricia TORDJMAN	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr	Patrice SAC	P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	P		P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Repr	André DELUCHAT	P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr	Fabienne LEFEBVRE	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr	Isabelle LORAND	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Abs		
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr	Pierre BELL'LLOCH	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	P		P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	P		P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	P		P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr	Isabelle RIFFAUD	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr	Clément DECROUY	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr	Arielle MERINA	P

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr	Eric MEHLHORN	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Repr	Patrice DIGUET	P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr	Marie CHAVANON	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr	Françoise SOURD (1)	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Repr	Tonino PANETTA	P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr	Pascal NOURY	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	Repr	Pierre SEGURA	P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	Repr	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr	Anne-Marie GERARD	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Repr	Thierry ATLAN	P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr	Romain MARCHAND	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Repr	Sébastien BENETEAU	P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	P		P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Abs		
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr	Laurent SAUERBACH	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr	Franck PERRILLAT-BOTTONNET	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	Abs		

(1) jusqu'à 1309

Secrétaire de Séance : Madame Sarah Taillebois

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire - 92				
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1298 à 1309	40	23	29	69
1310 à 1332	41	23	28	69

Exposé des motifs

Le décret 95-635 du 6 mai 1995 prévoit que les présidents d'établissements publics auxquels les communes ont transféré leur compétence Eau et Assainissement présentent un rapport annuel à leur assemblée délibérante sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement.

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2016 des compétences Eau et Assainissement pour les territoires des quatre anciens établissements publics de coopération intercommunale EPCI préexistant en 2015 :

- la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne
- la Communauté d'agglomération Les lacs de l'Essonne
- la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- la Communauté d'agglomération Seine-Amont

Ainsi que les huit villes non rattachées à un EPCI préexistant : Ablon, Chevilly-Larue, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi et

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5, et D 2224-5 ;

Vu le Décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant les rapports d'activité des délégataires Lyonnaise des Eaux et Veolia ;

Considérant le rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) ;

Considérant le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVV) ;

Considérant le rapport d'activité du Syndicat mixte de la Vallée Orge Aval (SIVOA) ;

Considérant le rapport d'activité de la Régie de l'eau des Lacs de l'Essonne ;

Entendu le rapport de Mme Cécile Veyrunes-Legrain ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre, annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 69

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 4 avril 2019
ayant été publiée le 5 avril 2019



A Vitry-sur-Seine, le 2 avril 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement

Année 2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
GENERALITES	2
I - Préambule	2
II - Grand Orly Seine Bièvre	3
III - Les acteurs des services eau et assainissement et leurs missions	5
 PARTIE 1 : SERVICE EAU POTABLE	 8
I – Le patrimoine	8
II- L’assiette du service	8
III- Etudes et travaux	9
IV - Les indicateurs de performance	9
V – Les indicateurs financiers	12
 PARTIE 2 : SERVICE ASSAINISSEMENT	 13
I – Le patrimoine	13
II- L’assiette du service	17
III – Entretien	18
IV – Etudes et travaux	20
V - Les indicateurs de performance	22
VI - Les indicateurs financiers	32
 PARTIE 3 : LE PRIX DU SERVICE	 35
I - Les composantes de la facture d’eau	35
II - La facture d’eau type 120 m3	37
 ANNEXES	 42
ANNEXE 1 – RAPPORTS DES COLLECTIVITES EXERÇANT UNE PARTIE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE	42
ANNEXE 2 - RAPPORTS DES COLLECTIVITES EXERCANT UNE PARTIE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT	44
Transport des eaux usées.....	45
Traitement des eaux usées.....	49
ANNEXE 3 - NOTE DE L’AGENCE DE L’EAU SEINE NORMANDIE	50

GENERALITES

I - Préambule

Ce document, établi conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a pour objet de présenter un rapport annuel sur la qualité et le coût des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Élaboré dans un objectif de transparence et d'information des usagers, il répond aux exigences du décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi qu'aux nouvelles exigences de l'arrêté du 2 mai 2007 et de son décret d'application n°2007-675.

Il est composé :

- ⇒ du **rapport de l'EPT 12** sur le service de production et distribution d'eau potable
- ⇒ du **rapport de l'EPT 12** sur le service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
- ⇒ d'une **note liminaire** présentant les rapports des Établissements Publics de Coopération Intercommunales responsables des compétences transférées :
 - Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) pour le service public de l'eau potable ;
 - Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour la collecte et le transport des eaux usées sur les communes de Valenton, Villeneuve le Roi et Villeneuve St Georges ;
 - Syndicat de l'Orge (SIVOA) et Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) pour le transport des eaux usées.
 - Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement du Val de Marne (DSEA 94) pour le transport des eaux usées sur les communes du Val de Marne
 - Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour le traitement des eaux usées de l'ensemble des communes,

Il s'agit du deuxième rapport sur l'activité eau potable et assainissement à l'échelle du territoire du Grand Orly Seine Bièvre.

II - Grand Orly Seine Bièvre

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est une structure intercommunale française, créée le **1^{er} janvier 2016** dans le cadre de la mise en place de la **métropole du Grand Paris** et située dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, en région Île-de-France.

Elle regroupe les communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy le Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.

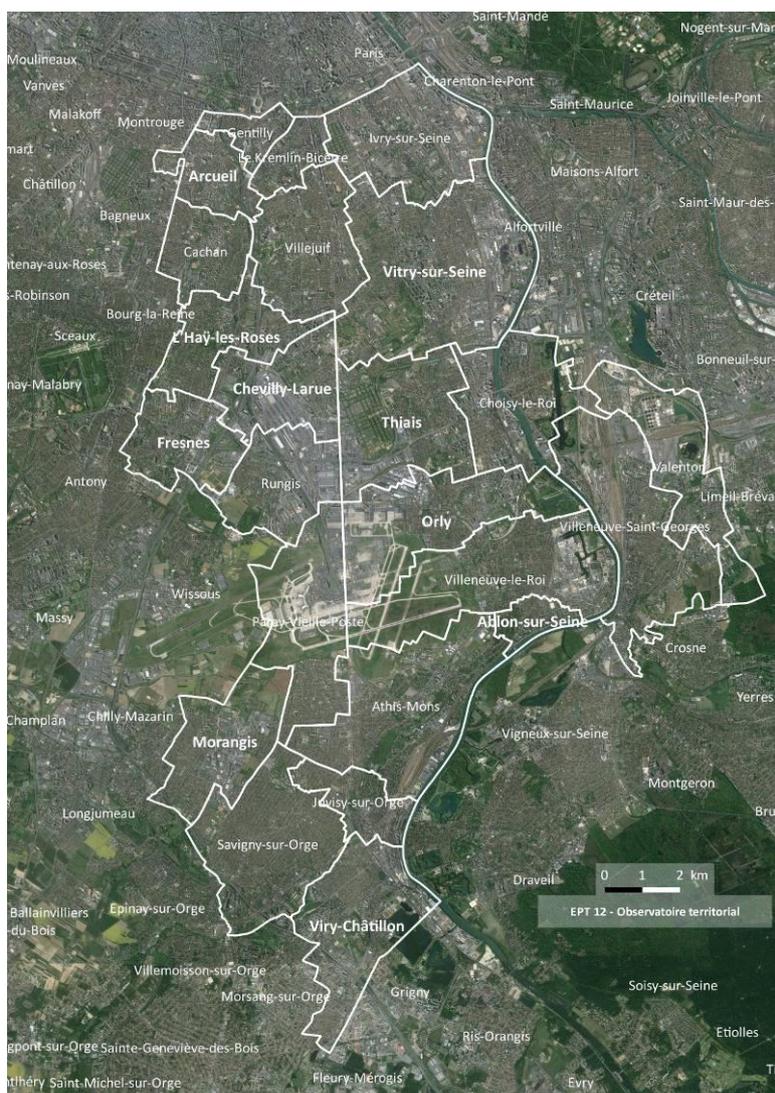


Figure 1 : Carte du territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

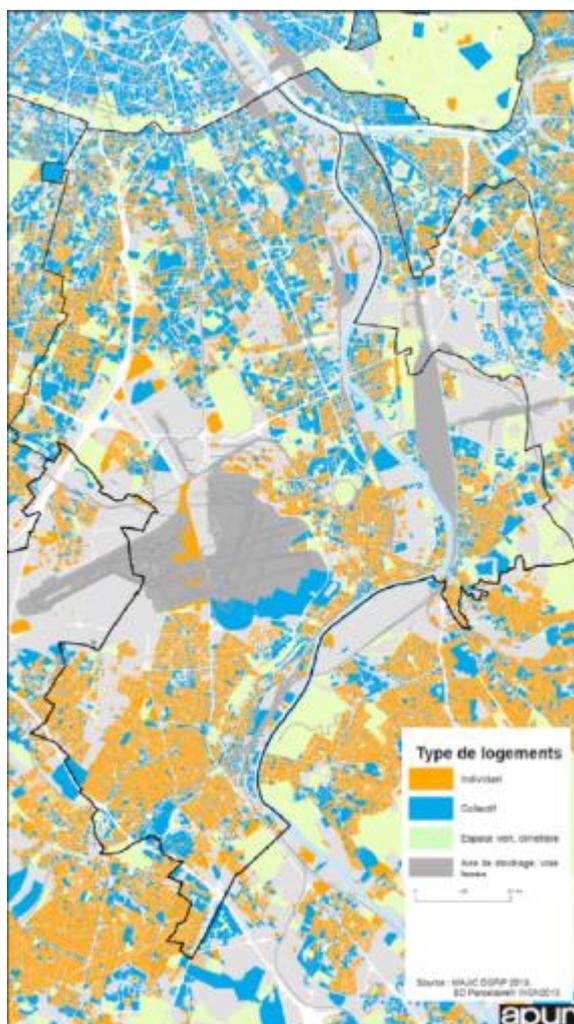
Par application de la **loi NOTRe**, elle succède à plusieurs intercommunalités :

- Communauté d'agglomération Seine Amont (3 communes : Ivry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine) ;
- Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (5 communes : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon) ;
- Communauté d'agglomération de Val de Bièvre (7 communes Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif).

Les champs d'intervention de l'EPT 12 sont :

- l'aménagement (opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières) ;
- le développement économique (zone d'activité, actions de développement économique) ;
- l'habitat (OPH, améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre) ;
- l'assainissement et l'eau ;
- la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- l'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;
- la politique de la ville ;
- l'action sociale d'intérêt territorial ;
- le plan local d'urbanisme ;
- le plan climat-air-énergie.

Le territoire du grand Orly Seine Bièvre comprend près de **700 000 habitants**.



Le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre est vaste et s'étend des portes de Paris aux communes du nord de l'Essonne, voisines de la plateforme aéroportuaire d'Orly, sur plus de 12 311 hectares. Il est ainsi composé de communes de taille variées et dont la structure de l'habitat diffère selon leur proximité avec la capitale mais aussi avec les grandes infrastructures installées historiquement sur le secteur.

Ainsi, le tissu pavillonnaire représente 25% des logements mais 47% des emprises foncières consacrées à l'habitat.

La structure des réseaux d'assainissement est fonction des dates de lotissements des secteurs, des emprises disponibles et exutoires. Ainsi, dans la zone dense proche de Paris, les réseaux sont principalement unitaires, alors que la zone du sud et de l'est, présente des réseaux séparatifs qui collectent les eaux usées, issues des activités domestiques, et les eaux pluviales, issues du ruissellement des précipitations atmosphériques, via des canalisations différentes.

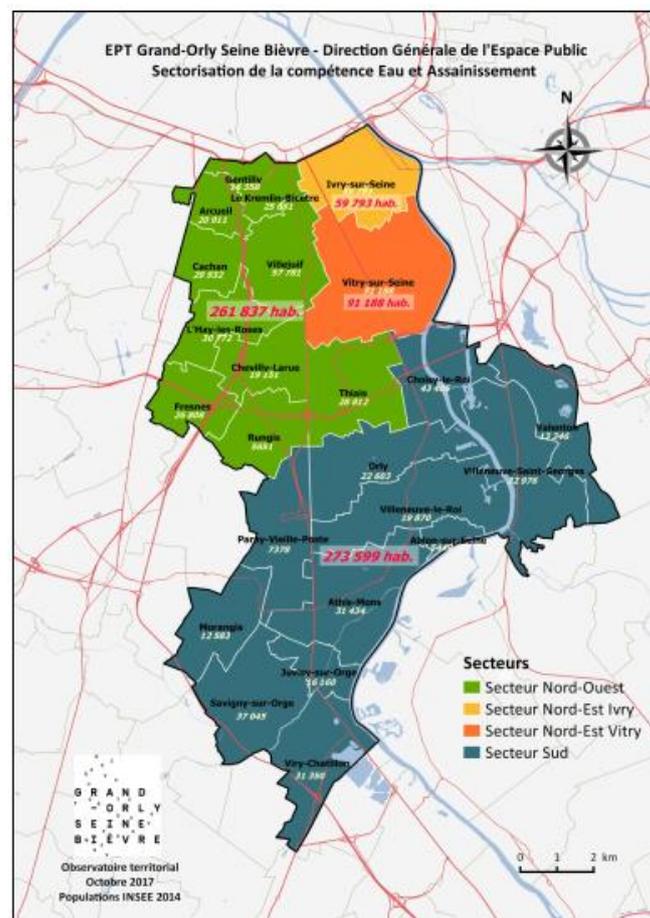
Figure 2 : Typologie de l'habitat sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (source APUR)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est compétent en matière d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble de son territoire, tant sur les plans technique, économique que fonctionnel. Au sein de ce territoire, les compétences étaient auparavant exercées soit par des communautés d'agglomération (CAVB et CALPE), soit directement par les communes qui avaient conservé cette compétence ou par des syndicats qui disposaient de la compétence (Syage, SEDIF, SIAAP).

Dans le contexte de réorganisation territoriale qui intervient depuis l'année 2016, et afin de répondre au mieux à l'enjeu de continuité du service public, le service public de l'assainissement, sur le territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, les modes de gestion et la répartition des compétences entre les villes ou ex-EPCI et syndicats ont été maintenus.

III - Les acteurs des services eau et assainissement et leurs missions

Le service eau et assainissement du territoire Grand Orly Seine Bièvre est, à date d'édition de ce rapport, organisé en 4 pôles suivant le découpage présenté ci-dessous :



Pour l'eau potable, la gestion de cette compétence a été confiée au SEDIF sur la majorité des communes.

Les 6 communes qui n'étaient pas adhérentes au SEDIF ont maintenu leur fonctionnement soit en régie pour Viry Chatillon soit en Délégation de Service Public (DSP).

Les acteurs de l'eau potable sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre et leurs missions sont les suivants :

	Maitrise d'ouvrage assurée par	Mode de gestion	Prestataire (échéance)
Pôle Sud			
Ablon-sur-Seine	SEDIF	DSP en affermage	VEOLIA EAU IDF (31/12/2022)
Athis-Mons			
Choisy-le-Roi			
Juvisy-sur-Orge			
Orly			
Villeneuve Le Roi			
Morangis	EPT 12	DSP en affermage	SUEZ (31/12/2022)
Paray-Vieille-Poste		DSP en affermage	SUEZ (06/08/2023)
Savigny-sur-Orge		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2024)
Valenton		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2020)
Viry-Châtillon		REGIE	REGIE LACS ESSONNE
Villeneuve St Georges		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2023)
Pôle Nord Ouest			
Arcueil	SEDIF	DSP en affermage	VEOLIA EAU IDF (31/12/2022)
Cachan			
Chevilly-Larue			
Gentilly			
Fresnes			
L'Hay les Roses			
Kremlin Bicêtre			
Rungis			
Thiais			
Villejuif			
Pôle Nord Est Ivry			
Ivry-sur-Seine			
Pôle Nord Est Vitry			
Vitry-sur-Seine			

Les réseaux d'assainissement sont, selon leur vocation, gérés par différents organismes publics :

- **les réseaux de collecte** relèvent de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour 21 des 24 communes qui le composent. Dans les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges la mission de collecte des eaux usées est assurée par le Syage.
- **Les réseaux « de transport »** sont de la compétence de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (D.S.E.A. 94) du Conseil Départemental du Val de Marne dans les communes du Val-de-Marne, du Syndicat de l'Orge (SIVOA) pour les communes du bassin versant de l'Orge, du SIAVHY pour les communes du bassin versant de l'Yvette et du Syage pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- **Les grands émissaires interdépartementaux ainsi que les stations de traitement des eaux usées** sont de la compétence du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération Parisienne (SIAAP).

Les réseaux de transport et les grands émissaires sont qualifiés de réseaux structurants.

Les acteurs de l'**assainissement** et leurs missions sont les suivants :

	Collecte		Transport		Traitement
	Maitrise d'ouvrage	Mode de gestion / délégataire (échéance)	Maitrise d'ouvrage	Mode de gestion / prestataire	Maitrise d'ouvrage
Pôle Sud					
Ablon-sur-Seine	EPT12	DSP – SUEZ (30/11/2027)	DSEA94	REGIE	SIAAP
Athis-Mons		REGIE	SIVOA	REGIE	
Choisy-le-Roi		Régie avec PS - SUEZ	DSEA94	REGIE	
Juvisy-sur-Orge		DSP - VEOLIA EAU (31/12/2019)	SIVOA	REGIE	
Morangis		DSP - SUEZ (31/12/2020)	SIAVHY	DSP SUEZ	
Orly		REGIE	DSEA94	REGIE	
Paray-Vieille-Poste		DSP - SUEZ / Régie à compter du 01/07/2017	SIVOA	REGIE	
Savigny-sur-Orge		DSP – SUEZ (31/12/2019)	SIVOA SIAVHY	REGIE DSP SUEZ	
Viry-Chatillon		REGIE	SIVOA	REGIE	
Villeneuve Le Roi	SYAGE	DSP – SUEZ (31/12/2017)	SYAGE/ DSEA 94	DSP SUEZ /REGIE	
Villeneuve St George			SYAGE	DSP SUEZ	
Valenton			SYAGE	DSP SUEZ	
Pôle Nord Ouest					
Arcueil	EPT 12	REGIE	DSEA 94	REGIE	SIAAP
Cachan		REGIE			
Chevilly-Larue		REGIE			
Gentilly		REGIE			
Fresnes		REGIE			
L'Hay les Roses		REGIE			
Kremlin Bicêtre		REGIE			
Rungis		DSP VEOLIA EAU (31/12/2021)			
Thiais		REGIE			
Villejuif		REGIE			
Pôle Nord Est Ivry					
Ivry-sur-Seine		REGIE			
Pôle Nord Est Vitry					
Vitry-sur-Seine		REGIE			

PARTIE 1 : SERVICE EAU POTABLE

Le service eau potable géré par l'EPT comprend les 6 communes de Morangis, Paray Vieille Poste, Savigny-sur-Orge, Valenton, Viry-Châtillon et Villeneuve-Saint-Georges.

Le service d'eau potable sur les 18 autres communes est géré en 2017 par le SEDIF. Une note liminaire en Annexe 1 présente les principales caractéristiques du service sur ces communes.

I – Le patrimoine

Le linéaire total du réseau d'alimentation en eau potable est de 359 km pour l'ensemble des 6 communes gérées par l'EPT 12. Le détail par commune est donné dans le tableau qui suit :

Commune	Linéaire de réseaux 2017 (km)
Morangis	49,2
Paray Vieille Poste	32,9
Savigny sur Orge	104,8
Valenton	26,7
Viry-Châtillon	77,8
Villeneuve-Saint-Georges	67,8
Total EPT (hors zone SEDIF)	359,1

Les communes sont alimentées en eau par des achats d'eau auprès de la société Eau du Sud Parisien (usines de Morsang-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine et Viry-Chatillon).

Le linéaire de réseau est de 981 km sur les 18 communes gérées par le SEDIF.

II- L'assiette du service

Le nombre d'abonnés et les volumes consommés ont été les suivants en 2017 :

Commune	Abonnés 2016	Abonnés 2017	Evolution	Volumes facturés 2016 (m3)	Volumes facturés 2017 (m3)	Evolution	M3 par abonné 2016	M3 par abonné 2017
Morangis	3 920	3 989	1,8%	623 445	679 501	9,0%	159	170
Paray Vieille Poste	2 614	2 637	0,9%	349 426	363 624	4,1%	134	138
Savigny sur Orge	9 837	9 977	1,4%	1 642 641	1 613 866	-1,8%	167	162
Valenton	2 064	2 139	3,6%	922 006	982 183	6,5%	447	459
Viry-Châtillon	5 698	5 687	-0,2%	1 623 921	1 615 968	-0,5%	285	284
Villeneuve-Saint-Georges	5 190	5 358	3,2%	2 147 533	2 117 264	-1,4%	414	395
Total EPT (hors zone SEDIF)	29 323	29 787	1,6%	7 308 972	7 372 406	0,9%	249	248

62 885 abonnés sont desservis par le SEDIF sur les 18 autres communes pour un volume consommé en 2017 de 31 005 605 m3 (voir détail en Annexe 1).

III- Etudes et travaux

En 2017, 2 714 ml de canalisations ont été renouvelées sur les 6 communes gérées par l'EPT :

Commune	Linéaire renouvelé 2017 (ml)
Morangis	1304
Paray Vieille Poste	206
Savigny sur Orge	723
Valenton	0
Viry-Châtillon	195
Villeneuve-Saint-Georges	286
Total EPT (hors zone SEDIF)	2 714

IV - Les indicateurs de performance

1 La population desservie

La population estimée desservie par le service d'eau potable est **de 135 862 habitants**, soit la population INSEE du territoire communautaire d'après un recensement de 2015 servant à la définition de la population légale au 1^{er} janvier 2018.

La répartition des habitants par commune est donnée dans le tableau suivant :

Nombre d'habitant par commune	2016	2017	Evolution annuelle
Morangis	12 696	13 135	3,5%
Paray Vieille Poste	7 430	7 488	0,8%
Savigny sur Orge	37 447	36 662	-2,1%
Valenton	13 511	14 544	7,6%
Viry-Châtillon	31 743	31 222	-1,6%
Villeneuve-Saint-Georges	33 176	32 811	-1,1%
Total EPT (hors zone SEDIF)	136 003	135 862	-0,1%

561 731 habitants sont par ailleurs desservis par le SEDIF.

2 Bilan hydraulique et rendement

Le bilan hydraulique sur chacun des communes du périmètre hors SEDIF est le suivant pour 2017 :

Commune	Volume mis en distribution (m3)	Volume comptabilisé (m3)	Volume non facturé autorisé (m3)	Pertes (m3)	Rendement de réseau*	Indice Linéaire de Pertes (m3/km/j)
Morangis	789 985 (982 459 m3 importés – 192 474 m3 exportés)	690 244	3 173	96 568	90,2%	5,37
Paray Vieille Poste	450 387	372 681	3 399	74 307	83,5%	6,20
Savigny sur Orge	1 976 673	1 639 837	10 711	326 125	83,5%	8,53

Commune	Volume mis en distribution (m3)	Volume comptabilisé (m3)	Volume non facturé autorisé (m3)	Pertes (m3)	Rendement de réseau*	Indice Linéaire de Pertes (m3/km/j)
Valenton	1 088 520 (2 407 813 m3 importés – 1 319 293 m3 exportés)	942 846	2 058	143 616	94,0%	14,75
Viry-Châtillon	1 821 103	1 615 968	5 799	199 336	89,1%	7,0
Villeneuve-Saint-Georges	2 676 732	2 148 567	28 831	499 334	81,3%	20,2
Total EPT (hors zone SEDIF)	8 803 400	7 410 143	53 971	1 339 286	87,0%	10,22

* (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés) / Volumes importés

A noter, pour Paray Vieille Poste et Savigny sur Orge, le rendement du réseau indiqué est celui du réseau interconnecté Rive Gauche, en l'absence de points de comptage en entrée du réseau communal.

Le rendement de réseau est de 88,1% sur la zone SEDIF.

3 Indice de connaissance patrimoniale des réseaux

La connaissance globale du patrimoine d'alimentation en eau potable est très bonne puisqu'elle est en moyenne de **117 sur une notation de 120 points**.

L'indice de connaissance patrimoniale est donné en détail pour chacune des communes dans le tableau suivant :

Indice	Points	Descriptif	Zone SEDIF	Morangis	Paray Vieille Poste	Savigny sur Orge	Valenton	Viry-Châtillon	Villeneuve-St-Georges
VP 236	0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
VP 237	0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5	5	5	5	5
		L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	15	15	15	15	15	15	15
VP 238 et VP240	0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	10	10	10	10	10	10	10
VP 239	1 à 5	Connaissance diamètre et matériau	5	5	5	5	5	5	5
VP 241	0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	15	15	13	15	12	15	12
		Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	45	45	43	45	42	45	42
VP 242	0 ou 10	Localisation des ouvrages annexes et servitude de réseau sur le plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
VP 243	0 ou 10	Inventaire électromécanique	10	10	10	10	10	10	10
VP 244	0 ou 10	Localisation des branchements	10	10	10	10	10	0	10
VP 245	0 ou 10	Caractéristiques des compteurs d'eau (date de pose et carnet métrologique)	10	10	10	10	10	10	10
VP 246	0 ou 10	Identification des recherches de pertes, date et nature des réparations	10	10	10	10	10	10	10
VP 247	0 ou 10	Localisation des autres interventions sur le réseau	10	10	10	10	10	10	10
VP 248	0 ou 10	Programme pluri-annuel de renouvellement des canalisations	10	10	0	10	0	0	0
VP 249	0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (au moins 50%)	5	5	5	5	5	0	5
TOTAL			120	120	108	120	107	95	107

4 Synthèse des indicateurs de performance

Le détail de tous les indicateurs de performance disponibles est présenté dans le tableau suivant :

Thème	Item	Indicateur de performance	Unité	Communes zone SEDIF		Morangis		Paray Vieille Poste		Savigny sur Orge		Valenton		Viry-Châtillon		Villeneuve-St-Georges	
				2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,98	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,95	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Etat et gestion du patrimoine	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		120	120	120	120	108	108	120	120	107	107	85	85	107	107
	P104.2	Rendement du réseau de distribution	%	87,42	88,09	90,4	90,2	85	83,5	85	83,5	93,63	94,04	86,6	89,1	82,36	81,35
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/j	12,65	12,47	5,31	5,55	5,51	6,48	7,89	8,81	13,62	14,97		7,2	20,37	21,36
	P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	m3/km/j	11,27	10,64	5,14	5,37	5,28	6,2	7,68	8,53	13,4	14,75		7,0	19,2	20,19
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,83	0,94	0,63	1,05	1,4	1,19	0,83	0,78	0,29	0	0,04	0,09	0,44	0,36
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	91,84	92,75	90,3	93,9	90,3	93,9	90,3	93,9	90,3	93,9	80	93,9	90,3	93,9
Satisfaction des usagers	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nb		561731	12692	13135	7427	7488	37457	36662	13511	14544	31514	31222	33176	32811
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	3,24	4,63	2,04	1,8	0,77	1,2	2,74	2,3	2,42	2,9	1,75	2,46	2,5	4,5
	P152.1	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours	1	1	8	8	8	8	8	8	8	8	5	5	8	8
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,74	99,02	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	P155.1	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	0,87	1,19	5,61	11,03	7,65	8,72	8,95	9,82	16,96	17,3	6,25	NR	11,75	19,41
Prix et gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,11	1,45	4,34	2,78	0,53	0,72	0,84	1,18	2,76	1,11	0,49	1,21	2,82	2,48
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3		0,004	0	1E-04	0	0,0002	0,0001	0,0001	5E-04	0,0007	0,0354	0,016	0,0004	0,0004
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité			2,2	0	0	0	0	0	0	0	0	5,99	6,41	0	0
	D102.0	Prix de l'eau au m3 pour 120 m3	€/m3	1,98	1,97	1,99	2,01	2,60	2,46	2,52	2,52	2,41	2,42	1,99	2,12	2,46	1,97

V – Les indicateurs financiers

Les tarifs et la facture 120 m3 sur chacune des communes sont présentés dans la partie 3 du rapport.

1 Les recettes perçues auprès des abonnés

Les recettes perçues en 2017 auprès des abonnés des services ont été les suivants :

Recettes eau potable - en k€/an	Morangis	Paray Vieille Poste	Savigny sur Orge	Valenton	Viry-Châtillon	Villeneuve-St-Georges	TOTAL
Exploitation du service	1 232	717	3 015	1 774	2 510	3 695	12 943
Produits accessoires	10	15	36	58	269	93	480
Travaux attribués à titre exclusif	12	10	23	40	57	11	154
Collectivité et autres organismes publics	327	197	797	385	1 077	779	3 561
TOTAL Produits	1 580	939	3 871	2 258	3 913	4 577	17 138

2 Le budget annexe Eau Potable

Un seul budget annexe existe concernant la commune de Paray Vieille Poste. Il se caractérise par les données suivantes en 2017 :

- 161 176 € de recettes en 2017 de vente d'eau
- Pas d'investissements réalisés en 2017
- Pas d'amortissement réalisé
- 0 € d'endettement

Ce budget a été clôturé au 1^{er} janvier 2018.

PARTIE 2 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le service assainissement géré par l'EPT comprend la collecte des eaux usées et pluviales sur 21 des 24 communes.

La collecte des eaux usées et pluviales sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges est assurée par le SyAGE.

Le transport des eaux usées et pluviales est ensuite assuré :

- Par le Conseil départemental du Val de Marne pour l'ensemble des communes du Val de Marne,
- Par le Syndicat de l'Orge pour les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon et une partie de la commune de Savigny-sur-Orge,
- Par le SIAHVY pour la commune de Morangis et une partie de la commune de Savigny-sur-Orge,
- Par le SyAGE pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

Le traitement des effluents est assuré par le SIAAP.

Une note liminaire en Annexe 2 présente les principales caractéristiques de ces différents services.

I – Le patrimoine

Les réseaux d'assainissement

1205 km de réseau de collecte sont gérés par l'EPT. Ils se répartissent comme suit :

Communes	Linéaires de réseaux (en km)			
	EU	EP	U	Total
Ablon-sur-Seine	9,4	11,5	0,0	21,0
Athis-Mons	53,0	35,0	16,0	104,0
Choisy-le-Roi	16,6	15,7	19,0	51,3
Juvisy-sur-orge	31,7	24,2	0,0	56,0
Morangis	39,4	38,3	0,0	77,8
Orly	23,7	22,9	5,7	52,3
Paray-Vieille-Poste	25,5	37,0	0,0	62,5
Savigny-sur-Orge	98,8	67,8	0,0	166,6
Viry-Chatillon	60,2	56,7	0,6	117,5
Total Pole Sud	358,4	309,1	41,4	708,9
	51%	44%	6%	100%
Arcueil	0,0	0,0	26,4	26,4
Cachan	2,5	3,0	31,8	37,2
Chevilly Larue	9,7	11,7	6,5	27,9
Gentilly	0,0	0,0	11,6	11,6
Fresnes	14,4	13,8	7,3	35,5
L'Hay les Roses	5,0	6,0	31,0	42,0
Kremlin Bicêtre	0,4	0,5	14,6	15,4
Rungis	15,4	17,8	0,1	33,3
Thiais	10,9	7,7	0,0	18,6
Villejuif	8,8	8,2	41,6	58,6
Total Nord Ouest	66,9	68,7	170,8	306,4
	22%	22%	56%	100%
Ivry sur Seine	2,1	1,4	32,2	35,7
Total Pôle Nord Est Ivry	2,12	1,356	32,191	35,667
	6%	4%	90%	100%
Vitry sur Seine	88,9	52,5	12,2	153,5
Total Pôle Nord Est Vitry	88,9	52,5	12,2	153,5
	58%	34%	8%	100%
Total EPT 12	516,4	431,6	256,6	1204,6
	43%	36%	21%	100%

Le réseau séparatif permet la collecte d'une part des eaux usées et d'autre part des eaux pluviales. Cette séparation des eaux permet de réduire les volumes traités en station d'épuration et notamment des volumes d'eaux pluviales qui ne présentent pas la même pollution que les eaux usées.

Historiquement, les réseaux du nord du territoire sont majoritairement unitaires et se rejettent dans les émissaires départementaux tandis que les réseaux du Sud sont séparatifs. Parmi les 9 communes du Pôle Sud de l'EPT 12, seules les communes de Choisy le Roi, Athis Mons et Orly possèdent un réseau unitaire. Les autres communes possèdent un réseau entièrement séparatif.

Concernant les **communes du Pôle Nord-Ouest** de l'EPT 12, toutes possèdent un réseau unitaire ou mixte.

Le Val de Bièvre dispose de 225 km de réseaux d'assainissement répartis entre :

- les secteurs à dominante séparative (équipés d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales), qui sont concentrés dans la partie sud de l'ex-communauté d'agglomération de Val de Bièvre (Fresnes, sud et est de la commune de l'Haÿ-Les-Roses, sud de Villejuif). Ces secteurs ont pour principaux exutoires d'eaux pluviales la Bièvre et l'émissaire d'eaux pluviales dit « Fresnes – Choisy »,
- les secteurs équipés d'un réseau d'assainissement unitaire, qui se rejettent dans des émissaires (égout rond à Paris, Liaison Cachan - Charenton) qui rejoignent les stations de traitement d'Achères et de Valenton.

Sur la commune de Rungis, la collecte des eaux usées et des eaux pluviales est effectuée par des réseaux de type « séparatif ». Les canalisations territoriales sont ensuite raccordées aux ouvrages départementaux.

L'écoulement est gravitaire pour les eaux pluviales et s'effectue principalement vers les communes avoisinantes, via les ouvrages départementaux de l'A86 (notamment le Fresnes-Choisy en direction de la Seine à l'Est) et le ru de Rungis (essentiellement canalisé dans un ouvrage départemental) qui rejoint la Bièvre à Fresnes.

L'écoulement des eaux usées est majoritairement gravitaire vers les réseaux territoriaux, puis vers les équipements de la DSEA 94 (ouvrage départemental Belle Épine-Fresnes le long de l'A86).

Sur la commune de Thiais, les eaux usées collectées par le réseau territorial sont déversées dans le réseau d'assainissement départemental, puis acheminées vers la station d'épuration Seine Amont de Valenton.

La majeure partie est reprise dans le collecteur unitaire RGS – Rive Gauche Seine – soit directement sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, soit via les collecteurs départementaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'avenue Gambetta à Choisy-le-Roi.

Le reste rejoint deux axes de collecte départementaux : l'un situé avenue de Fontainebleau et l'autre reprenant les effluents du centre Belle Epine et de la zone SENIA nord dans un collecteur dont l'exutoire se situe sur Rungis.

Tous les collecteurs pluviaux excepté le secteur nord-est de la ville convergent vers le « Fresnes-Choisy », ainsi que les surverses des collecteurs unitaires. L'émissaire « Fresnes-Choisy » est destiné à délester la vallée de la Bièvre en desservant tout le sud-ouest du Val-de-Marne.

Le système d'assainissement de **Vitry-sur-Seine** est organisé autour des grandes branches du réseau départemental, qui constituent, à chaque point, un exutoire aux effluents. Le système de collecte de Vitry-sur-Seine est mixte avec majoritairement des secteurs séparatifs et quelques secteurs unitaires, et principalement gravitaire.

En fonctionnement « normal », les eaux usées de Vitry-sur-Seine sont acheminées vers l'usine d'épuration « Seine amont » à Valenton. La collecte se fait suivant 3 bassins versants :

- Le RGS (Rive Gauche de Seine) qui longe la Seine en direction d'Ivry-sur-Seine. La mise en service par le S.I.A.A.P, lors de l'été 2014, du collecteur VL9 entre Charenton et l'usine d'épuration « Seine Amont » permet aux effluents du RGS de rejoindre directement l'usine d'épuration « Seine Amont ». Le RGS reprend la majorité du territoire communal.
- Les ouvrages de Chevilly-Larue en direction de la vallée de la Bièvre puis le maillage Cachan-Charenton et VL10. Ce bassin versant correspond au secteur du Plateau,
- Le secteur de la RD274 qui reprend une partie de la zone d'activités et quelques voies du quartier de la Ferme. L'exutoire est l'ouvrage T5 puis VL4.

Les eaux pluviales sont évacuées soit :

- vers le milieu naturel via le Déversoir d'Orage « Emissaire de Villejuif ». Ce DO est auto-surveillé pour le compte du S.I.A.A.P.
- vers les réseaux unitaires départementaux : RGS à l'est et le réseau unitaire de Chevilly-Larue pour le quartier du Plateau et du Moulin Vert.

Les eaux usées et pluviales sur le territoire **d'Ivry-sur-Seine** sont collectées par le réseau territorial ou départemental, pour se rejeter dans le réseau départemental géré par la DSEA94, puis dans le réseau interdépartemental appartenant au SIAAP dont la gestion est déléguée à la DSEA 94.

Réseaux visitables

Les réseaux séparatifs (Eaux Usées et Eaux Pluviales) ne sont pas visitables.

Les réseaux unitaires sont visitables à condition qu'ils aient un diamètre suffisamment important.

14,5 km de réseaux unitaires visitables sont recensés :

- 4,5 km sur la commune d'Ivry-sur-Seine (12% du linéaire)
- 4,2 km sur la commune de Vitry-sur-Seine
- 3,4 km sur les communes d'Athis Mons, Choisy le Roi et Viry Chatillon (Pôle Sud)
- 2,4 km sur différentes communes du Pôle Nord-Ouest

Poste de relevage/refoulement et ouvrages annexes

Les postes de relevage/refoulement ainsi que les autres ouvrages annexes de ce service sont les suivants :

Communes	Postes de relevage ou de refoulement	Accessoires de réseau	
		Avaloirs / grilles	Vannes
Ablon-sur-Seine	0	327	5
Athis-Mons	31	1 626	-
Choisy-Le-Roi	3	677	-
Juvisy-sur-Orge	12	728	-
Morangis	5	855	-
Orly	1	830	-
Paray-Vieille-Poste	4	436	-
Savigny-sur-Orge	10	1 647	2
Viry-Chatillon	9	1 557	10
Total Pole Sud	75	8 683	17
Arcueil		530	
Cachan		690	
Chevilly Larue		NC	1
Gentilly	1	230	
Fresnes	4	393	
L'Hay les Roses		500	
Kremlin Bicêtre		280	
Rungis	4	475	
Thiais		822	
Villejuif		650	
Total Nord Ouest	9	4 570	1
Ivry sur Seine	2	450	-
Total Pôle Nord Est Ivry	2	450	-
Vitry sur Seine	7	1 670	-
Total Pôle Nord Est Vitry	7	1 670	-
Total EPT 12	93	15 373	18

Certains ouvrages sont en cours de recensement dans le cadre de la mise à jour du SIG. Ils sont ainsi indiqués comme étant Non Connus (NC) ci-dessus.

Les ouvrages de rétention

Communes	Ouvrages de rétentions		
	Déversoirs d'orage	Bassins de rétention	Dessableur Déshuileur
Ablon-sur-Seine			
Athis-Mons	3	22	0
Choisy-Le-Roi			
Juvisy-sur-Orge	2	3	4
Morangis	0	3	9
Orly		7	0
Paray-Vieille-Poste			0
Savigny-sur-Orge	0		
Viry-Chatillon		20	7
Total Pole Sud	5	55	20
Arcueil		3	
Cachan		3	1
Chevilly Larue		1	1
Gentilly		2	
Fresnes	4	2	
L'Hay les Roses	1	1	1
Kremlin Bicêtre		1	
Rungis	0	3	
Thiais		5	5
Villejuif		3	2
Total Nord Ouest	5	24	10
Ivry sur Seine	0	6	2
Total Pôle Nord Est Ivry	0	6	2
Vitry sur Seine	0	5	3
Total Pôle Nord Est Vitry	0	5	3
Total EPT 12	10	90	35

II- L'assiette du service

Le nombre d'abonnés du service public de l'assainissement de l'EPT 12 est de **78 925 abonnés**, pour environ **31,3 Millions de m3 assujettis**.

12 387 abonnés sont par ailleurs desservis par le SyAGE sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

La répartition des abonnés est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre d'abonnés 2016	Nombre d'abonnés 2017	Evolution 2016-2017	Volumes assujettis 2017
Ablon-sur-Seine	969	969	0,0%	230785
Athis-Mons	5 690	5 718	0,5%	1 623 923
Choisy-le-Roi	4701	4701	0,0%	2 071 998
Juvisy-sur-orge	2 867	2 970	3,6%	953 624
Morangis	3 745	3 806	1,6%	577 797
Orly	2494	2494	0,0%	995 224
Paray-Vieille-Poste	2 555	2 583	1,1%	251 662
Savigny-sur-Orge	9 677	9 797	1,2%	1 574 933
Viry-Chatillon	5525	5525	0,0%	1 569 936
Total Pole Sud	38 223	38 563	0,9%	9 849 881
Arcueil	2734	2736	0,1%	1 164 080
Cachan	3 090	3119	0,9%	1 463 841
Chevilly Larue	1 654	1646	-0,5%	984 610
Gentilly	1 804	1836	1,8%	1 432 629
Fresnes	1590	1578	-0,8%	757 663
l'Hay les Roses	4 105	4102	-0,1%	1 452 441
Kremlin Bicêtre	1123	1122	-0,1%	1 395 404
Rungis	1 340	1 355	1,1%	380 792
Thiais	3 529	3555	0,7%	1 381 161
Villejuif	5588	5570	-0,3%	3 029 988
Total Pôle Nord-Ouest	26 557	26 619	0,2%	13 442 609
Ivry-sur-Seine	3 831	3 935	2,7%	3 373 626
Vitry-sur-Seine	9 830	9 808	-0,2%	4 607 181
Total Pôle Nord-Est	13 661	13 743	0,6%	7 980 807
TOTAL EPT 12	78 441	78 925	0,6%	31 273 297

III – Entretien

1. Curage des réseaux

Il s'agit d'une opération de nettoyage dont le but est d'assurer la pérennité des ouvrages et de garantir l'écoulement des effluents dans les collecteurs.

Leur mise en œuvre nécessite l'intervention d'un camion hydro-cureur qui projette de l'eau sous-pression dans la canalisation.

Ces curages sont réalisés à titre préventif pour limiter les risques d'obstruction des réseaux d'eaux usées et unitaires. Le choix des collecteurs curés tient compte de leurs caractéristiques hydrauliques (pentes faibles, rugosité de la canalisation...), de la date de la dernière intervention, de l'état d'encrassement du réseau.

Une partie de ces opérations sont réalisées préalablement aux inspections télévisées (ITV).

141,8 km de canalisations ont été curé préventivement en 2017, soit 12% du réseau.

2. Inspection télévisée des réseaux.

Compte tenu de leur faible diamètre, tous les collecteurs des communes ne sont pas visitables. Pour contrôler l'état des réseaux, le service assainissement fait réaliser des inspections télévisées des collecteurs.

Leur mise en œuvre consiste à introduire une caméra mobile et téléguidée dans les réseaux. Elle permet de visualiser les fissures, effondrements et position des branchements.

A titre préventif, elles permettent d'établir un programme de réhabilitation des collecteurs et de définir la nature des travaux à effectuer (remplacement avec ou sans tranchées notamment).

Sur le territoire, **38,1 km** de canalisations ont été investigués afin de déterminer son état, ce qui représente 3,2% du réseau.

Communes	Curage préventif		ITV (en ml)	
	ml	% du linéaire	ml	% du linéaire
Ablon-sur-Seine	1 355	6%	392	2%
Athis-Mons	23 618	23%	359	0%
Choisy-Le-Roi	6 085	12%	2 210	4%
Juvisy-sur-Orge	4 500	8%	2 261	4%
Morangis	9 083	12%	4 145	5%
Orly	13 570	26%	1 734	3%
Paray-Vieille-Poste	4 014	6%	2 565	4%
Savigny-sur-Orge	5 045	3%	9 938	6%
Viry-Chatillon	245	0%	274	0%
Total Pole Sud	67 515	10%	23 877	3%
Arcueil	5 650	21%	-	0%
Cachan	5 930	16%	230	1%
Chevilly Larue	-	0%	-	0%
Gentilly	3 680	32%	-	0%
Fresnes	11 545	33%	420	1%
L'Hay les Roses	7 715	18%	1 110	3%
Kremlin Bicêtre	3 775	24%	80	1%
Rungis	3 308	10%	2 807	8%
Thiais	6 198	33%	-	0%
Villejuif	16 195	28%	4 850	8%
Total Nord Ouest	63 996	21%	9 497	3%
Ivry sur Seine	6 458	18%	847	2%
Total Pôle Nord Est Ivry	6 458	18%	847	2%
Vitry sur Seine	3 861	3%	3 861	3%
Total Pôle Nord Est Vitry	3 861	3%	3 861	3%
Total EPT 12	141 830	12%	38 082	3,2%

3. Réparations et désobstructions des réseaux

Par ailleurs, environ 660 interventions d'urgence ont été réalisées en 2017 principalement pour des dégorgements de canalisations obstruées et de branchements.

Les réparations comprennent les remplacements des canalisations endommagées, les scellements ou les remplacements de tampons, d'avaloirs ou de grilles, les interventions diverses sur les réseaux d'assainissement et sur la partie publique des branchements. Les unités territoriales travaillent à partir de marchés de travaux à bons de commande (baux d'entretiens voirie/assainissement).

En 2017, 62 interventions de réparations ont été réalisées.

4. Entretien des ouvrages du réseau eaux pluviales

Ces ouvrages regroupent l'ensemble des avaloirs et des grilles sur le domaine public (non compris les caniveaux à grille au droit des parcelles). Ils sont nettoyés afin d'évacuer les débris végétaux, sable et détritiques qui peuvent s'y accumuler.

Cette prestation de service est assurée par les délégataires, les prestataires de service ou la régie. Sont également concernés les ouvrages de stockage et/ou d'infiltration, ainsi que les installations de dépollution sur réseau d'eaux pluviales (chambres à sable le plus souvent, mais également séparateurs hydrocarbures).

Plus de 10 000 avaloirs et grilles ont ainsi été nettoyés en 2017.

5. Entretien des postes de relèvement

L'écoulement des effluents ne peut pas toujours s'effectuer gravitairement du fait de la topographie du territoire. De ce fait, le réseau de collecte des villes est équipé de stations de relèvement. Ces stations de pompages sont télésurveillées et un entretien préventif est réalisé de façon mensuelle ou trimestrielle selon les installations. Ces visites portent sur les installations électriques, la propreté de la fosse et l'état électromécanique des pompes.

6. Dératisation des réseaux.

Afin de lutter contre la prolifération des rongeurs, le service assainissement a la responsabilité de procéder au traitement des canalisations, qui sont utilisées par les animaux pour se déplacer.

Des campagnes de dératisation ont été réalisées en 2017 sur chacune des communes.

IV – Etudes et travaux

- Pôle Sud :

La démarche de Schéma Directeur d'Assainissement initiée en 2016 sur les communes d'Athis Mons, Morangis, Savigny, Paray et Juvisy, s'est poursuivie en 2017.

Les travaux réalisés en 2017 sont les suivants :

- Ablon sur Seine : réhabilitation des réseaux EU EP Rue de la Compagnie d'Orléans sur 160 ml
- Athis-Mons : Rue Yves Dumanoir :
 - pose en tranchée d'environ 163 ml de réseau EU Ø250 en PVC
 - pose en tranchée d'environ 324 ml de réseau EU Ø400 en PVC
 - pose par microtunnelier d'une canalisation Ø800 sur environ 83 ml
 - réalisation d'un poste de relèvement (bâche et équipements)
 - création d'une antenne EU d'environ 58 ml de longueur Ø200 en PVC
- Choisy le Roi : dévoiement de réseaux dans le cadre de la ligne T9
- Juvisy sur Orge : réhabilitation des réseaux EU et EP rue de Savigny sur 200ml
- Orly : dévoiement de réseaux dans le cadre de la ligne T9
- Morangis :
 - Réhabilitation du réseau EU Rue des Templiers sur 260 ml
 - Création du réseau EU Voie de Corbeil sur 212ml
- Savigny sur Orge :
 - Réhabilitation des réseaux EU EP Rue Fromenteau sur 900 ml
 - Création du réseau EU Voie de Corbeil sur 212ml

Plusieurs projets sont à l'étude pour les prochaines années :

- Redimensionnement du réseau EP Rue Estienne d'Orve à Ablon sur Seine,
- Dévoiement de réseaux EU et EP à Juvisy sur Orge dans le cadre des travaux de la ligne T9,
- Création d'un bassin de stockage des eaux pluviales au niveau du PSGR RD118 à Morangis,
- Redimensionnement et réhabilitation des réseaux EU et EP au secteur de la Pointe Sirette à Savigny-sur-Orge,
- Etude de mise en séparatif du quartier Parc de la Cloche à Orly,
- Etude de redimensionnement du réseau EU rue Camélinat à Viry-Chatillon,

- Pôle Nord-Ouest :

En 2017, 840 mètres linéaires de réseau ont été remplacés ou réhabilités par gainage comme détaillé ci-dessous :

Cachan	Rue Pléiade	60 ml
Fresnes	Rue Frédéric Mistral	119 ml
Gentilly	Rue Auguste Blanqui	116 ml
	Cité du Chaperon Vert	172 ml
L'Hay les roses	Rue du Hameau	120 ml
Le Kremlin Bicetre	Rue des Martinets	123 ml
Villejuif	Rue du 12 février	130 ml

- **Pôle Nord-Est :**

Réseaux d'Ivry-sur-Seine :

- Travaux :
 - Réhabilitation du réseau Rue Raymond Lefèvre (181 ml et 21 branchements)
 - Réparations ponctuelles de réseau Rues Gagnée, Ampère et G Picard,
 - Reprise de 8 branchements
 - Changement de 32 tampons
- Acquisition d'un mini-combiné hydrocureur de 3,5 Tonnes

Par ailleurs, suite au schéma directeur d'assainissement finalisé en 2016/2017, un programme prévisionnel pluriannuel de travaux a été adopté, comprenant les opérations suivantes :

- 2019 : Réhabilitation du réseau Unitaire rue du Colombier (151 ml et 9 branchements)
- 2019 : Restructuration de l'intersection entre le collecteur Péri et la galerie "Eau de Paris".
- 2019 : Réhabilitation d'une partie du collecteur rue A HUON
- 2020 : Création d'une noue étanche rue Carnot (réalisation des études en 2019)
- 2021 : Réhabilitation du collecteur ovoïde rue Robespierre (réalisation des études en 2020)
- 2022 : Réhabilitation du collecteur ovoïde rue JJ Rousseau (réalisation des études en 2021)

Réseaux de Vitry-sur-Seine :

- Etudes :
Une étude préalable à la réhabilitation de l'ovoïde Rue de Choisy a été réalisée en 2017.
- Programmes d'aide à la mise en conformité des branchements privés au réseau public d'assainissement sur l'ensemble du territoire de l'Etablissement public.

En 2016, la Ville a engagé une opération rue du Général Malleret-Joinville afin d'accompagner les travaux sur les réseaux publics d'assainissement par une mise en conformité des installations privées.

La phase I de l'étude diagnostic, a été lancée en 2016 et s'est poursuivie en 2017.

La ville a également engagé une opération rue du PASTEUR afin d'accompagner les travaux sur les réseaux publics d'assainissement par une mise en conformité des installations privées.

Des enquêtes et travaux de mise en conformité ont également été réalisés dans le diffus (hors travaux publics).

- Travaux :
 - Les travaux Rue du Général Malleret Joinville démarrés en 2016 se sont achevés en 2017 : réhabilitation du réseau unitaire en pluvial et création d'un réseau eaux usées pour la mise en séparatif (priorité du SDA, l'ancien unitaire étant raccordé sur un pluvial)
 - Reconstruction du réseau Rue Pasteur sur 160 ml (mauvais état et contrepenne engendrant des mises en charge chez les riverains)
 - Gainage du réseau Rue de la Marne sur 312 ml
 - Gainage du réseau Rue Contesenne sur 230 ml
 - 25 opérations de réparations localisées du réseau

V - Les indicateurs de performance

Les indicateurs décrits ci-dessous sont ceux énumérés à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Ils sont établis pour les 21 communes pour lesquelles l'EPT assure la collecte des eaux usées.

1. Population desservie

La population estimée desservie par le service d'assainissement est de **629 384 habitants pour les 21 communes gérées par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.**

La répartition des habitants par commune est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre habitants		
	2016	2017	Evolution 2016-2017
Ablon-sur-Seine	5 242	5 562	6,1%
Athis-Mons	31 841	33 180	4,2%
Choisy-le-Roi	43 781	44 198	1,0%
Juvisy-sur-orge	16 312	16 544	1,4%
Morangis	12 696	13 135	3,5%
Orly	22 857	23 515	2,9%
Paray-Vieille-Poste	7 430	7 488	0,8%
Savigny-sur-Orge	37 447	36 662	-2,1%
Viry-Chatillon	31 743	31 222	-1,6%
Total Pole Sud	209 349	211 506	1,0%
Arcueil	21 088	21 669	2,8%
Cachan	30 258	30 740	1,6%
Chevilly Larue	19 275	19 269	0,0%
Fresnes	26 980	27 323	1,3%
Gentilly	16 478	17 083	3,7%
l'Hay les Roses	31 029	30 964	-0,2%
Kremlin Bicêtre	25 871	25 798	-0,3%
Rungis	5 716	5 697	-0,3%
Thiais	29 138	29 254	0,4%
Villejuif	58 169	57 033	-2,0%
Total Pôle Nord-Ouest	264 002	5 562	6,1%
Ivry-sur-Seine	60 180	59 915	-0,4%
Vitry-sur-Seine	91 870	93 133	1,4%
Total Pôle Nord-Est	152 050	153 048	0,7%
TOTAL EPT 12	625 401	629 384	0,6%

68 209 habitants sont par ailleurs desservis par le SyAGE sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-St-Georges.

2. Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Le suivi des établissements industriels est réalisé par le département du Val de Marne et les syndicats de transport.

Aucune nouvelle autorisation de déversement d'effluents industriels n'a été délivrée en 2017.

15 autorisations de déversement existantes sont recensées sur les communes de Morangis (6), Vitry-sur-Seine (4), Savigny-sur-Orge (3), Ivry-sur Seine et Paray-Vieille-Poste (1).

3. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées s'élève en moyenne à **98,9%** sur les 21 communes desservies :

Taux de desserte	2016	2017	Evolution 2016-2017
Ablon-sur-Seine	95,6%	96,1%	0,6%
Athis-Mons	98,3%	98,3%	0,0%
Choisy-le-Roi	ND	98,5%	ND
Juvisy-sur-Orge	ND	99,1%	ND
Morangis	95,5%	95,4%	-0,1%
Orly	ND	99,8%	ND
Paray-Vieille-Poste	97,7%	98,0%	0,3%
Savigny-sur-Orge	98,4%	98,2%	-0,2%
Viry-Châtillon	ND	97,2%	ND
Total Pole Sud	97,1%	97,8%	0,7%
Arcueil	100,0%	100,0%	0,0%
Cachan	100,0%	100,0%	0,0%
Chevilly Larue	100,0%	100,0%	ND
Gentilly	100,0%	100,0%	0,0%
Fresnes	100,0%	100,0%	0,0%
L'Hay les Roses	100,0%	100,0%	0,0%
Kremlin Bicêtre	100,0%	100,0%	0,0%
Rungis	99,8%	99,3%	-0,5%
Thiais	100,0%	100,0%	0,0%
Villejuif	100,0%	100,0%	0,0%
Total Pôle Nord- Ouest	100,0%	99,9%	0,0%
Ivry-sur-Seine	100,0%	100,0%	0,0%
Vitry-sur-Seine	99,9%	99,9%	0,0%
Total Pôle Nord-Est	100,0%	100,0%	0,0%
TOTAL EPT 12	98,9%	98,9%	0,0%

4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Cet indice permet de noter le niveau de qualité de la connaissance de son patrimoine par chacune des 21 communes gérées par l'EPT12. Le calcul de cet indice est détaillé en page suivante.

La valeur moyenne de l'indice de de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, pondérée selon le linéaire de réseau, est de **21 points** sur les 21 communes gérées par l'EPT12.

Exercice 2017	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	ABLON	ATHIS-MONS	CHOISY-LE-ROI	JUVISY	MORANGIS	ORLY	PARAY	SAVIGNY	VIRY-CHATILLON
Points	Descriptif									
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	0	5	5	5	0	5	5	0
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		15	10	15	15	15	10	15	15	10
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	10	0	10	0	10	0	10	10	0
0 à 5	Connaissance diamètre et matériau	4	0	5	0	5	0	5	5	0
0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	0	0	15	0	0	0	13	0	0
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		29	10	45	15	30	10	43	30	10
0 à 15	Connaissance altimétrie des réseaux	0	0	15	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Localisation ouvrages annexes	0	0	10	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Inventaire électromécanique	0	0	10	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0	0	10	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Localisation des interventions et travaux	0	0	0	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		29	10	90	15	30	10	93	30	10

Le mode de calcul règlementaire du nombre de points ne permet pas de prendre en compte les indices VP 252 à VP 262 si les 15 points des indices VP 250 et VP 251 ne sont pas acquis, ce qui est le cas pour les communes de Athis-Mons, Orly et Viry-Châtillon.

De même, un total de 40 points sur 45 est nécessaire sur les 2 premières parties pour prendre en compte les points supplémentaires, ce qui n'est pas le cas sur une grande partie des réseaux.

Exercice 2017	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	ARCUEIL	CACHAN	CHEVILLY	GENTILLY	FRESNES	L'HAY LES ROSES	KREMLIN-BICETRE	RUNGIS	THIAIS	VILLEJUIF	IVRY	VITRY
Points	Descriptif												
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		10	10	10	10	10	10	10	15	10	10	10	10
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
0 à 5	Connaissance diamètre et matériau	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		10	10	10	10	10	10	10	36	10	10	10	10
0 à 15	Connaissance altimétrie des réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Localisation ouvrages annexes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Inventaire électromécanique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Localisation des interventions et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		10	10	10	10	10	10	10	36	10	10	10	10

Le mode de calcul réglementaire du nombre de points ne permet pas de prendre en compte les indices VP 252 à VP 262 si les 15 points des indices VP 250 et VP 251 ne sont pas acquis, ce qui est le cas sur la plupart des communes des Pôles Nord Ouest et Nord Est.

5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

Pour l'exercice 2017, 9 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Le taux de débordement des effluents est **de 0,014 pour 1000 habitants**.

6. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

38 points noirs ont été recensés en 2017 soit un ratio de **4,9 par 100 km de réseau** :

Commune	Nombre de points noirs	Nombre par km de réseau
Ablon-sur-Seine	1	10,6
Athis-Mons		0,0
Choisy-le-Roi	2	5,6
Juvisy-sur-Orge	6	18,9
Morangis	5	12,7
Orly		
Paray-Vieille-Poste	1	3,9
Savigny-sur-Orge	7	7,1
Viry-Châtillon	4	1,0
Total Pole Sud	22	5,5
Arcueil	0	0,0
Cachan	0	0,0
Chevilly Larue	0	0,0
Gentilly	0	0,0
Fresnes	0	0,0
L'Hay les Roses	1	2,8

7. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est le rapport entre le linéaire de réseaux unitaires et d'eaux usées renouvelés et le linéaire total de réseaux dans le patrimoine communautaire.

Il est calculé sur une période de cinq années en faisant la moyenne des derniers taux annuels de renouvellement.

Ne sont considérés que les réseaux renouvelés dans le cadre d'un remplacement de canalisation, d'une réhabilitation par l'intérieur ou lors d'opérations de mise en séparatif. Les extensions ne sont pas prises en compte dans le calcul du ratio.

Le linéaire renouvelé en 2017 a été de 3,46 km.

Au cours des 5 dernières exercices, 16,6 km de réseau ont été renouvelés, soit un **taux moyen de renouvellement de 0,43%**.

Longueur renouvelée année N et taux de renouvellement sur les 5 dernières années	2013	2014	2015	2016	2017
Ablon-sur-Seine	Pas de détail par commune				160
Athis-Mons					-
Choisy-le-Roi					-
Juvisy-sur-Orge					200
Morangis					260
Orly					-
Paray-Vieille-Poste					-
Savigny-sur-Orge					1 120
Viry-Châtillon					0
Total Pole Sud					0
				0,13%	0,26%
Arcueil	Pas de détail par commune				0
Cachan					60
Chevilly Larue					0
Gentilly					288
Fresnes					119
l'Hay les Roses					120
Kremlin Bicêtre					123
Rungis					0
Thiais					0
Villejuif					130
Total Pôle Nord- Ouest					1 730
	0,30%	0,55%	0,62%	0,81%	0,70%
Ivry-sur-Seine	734	191	0	0	181
		1,99%	1,54%	1,08%	0,64%
Vitry-sur-Seine	1 406	972	425	1 590	702
				0,93%	1,01%
Total EPT 12	3 870	3 507	1 815	3 978	3 463
				0,24%	0,43%

8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Cet indicateur qui rend compte du niveau de connaissance de la pollution du milieu naturel par les réseaux d'assainissement s'établit en moyenne à 100 sur 120 points, selon les critères suivants :

Exercice 2017	CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL	ABLON	ATHIS-MONS	CHOISY-LE-ROI	JUVISY	MORANGIS	ORLY	PARAY	SAVIGNY	VIRY-CHATILLON	ARCUEIL	CACHAN
Points	Descriptif											
0 ou 20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	20		20	20		20	20		20	20
0 ou 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0		10	10		10	10		10	10
0 ou 20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0		20	20		20	20			
0 ou 30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	0	0		0	0		0	0			
0 ou 10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	0		10	10		10	10			
0 ou 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	0		0	0		0	0		10	10
Un total de 80 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		60	20	0	60	60	0	60	60	0	40	40
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</u> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0	0	0	0		0	0			
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</u> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	0		0	0		0	0			
TOTAL		60	20	0	60	60	0	60	60	0	40	40

Exercice 2017		CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL									
Points	Descriptif	CHEVILLY	GENTILLY	FRESNES	L'HAY LES ROSES	KREMLIN- BICETRE	RUNGIS	THAIS	VILLEJUIF	IVRY	VITRY
0 ou 20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)		20	20	20	20	20		20		
0 ou 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)		10	10	10	10	10		10		
0 ou 20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement					20	20				
0 ou 30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement					0	0				
0 ou 10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	NR				10	10	NR		Sans objet	Sans objet
0 ou 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets des principaux déversoirs d'orage		10	10	10	0	0		10		
Un total de 80 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			40	40	40	40	60		40		
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</u> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total					0	0				
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</u> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage					0	0				
TOTAL			40	40	40	40	60		40		

VI - Les indicateurs financiers

Les tarifs et la facture 120 m3 sur chacune des communes sont présentés dans la partie 3 du rapport.

1 Les recettes des services délégués

Pour les 6 communes en délégation de service public, les recettes perçues en 2017 auprès des abonnés des services délégués ont été les suivantes :

Recettes assainissement - en k€/an	Ablon-sur-Seine	Juvisy-sur-Orge	Morangis	Paray-Vieille-Poste (1er semestre 2017)	Rungis	Savigny-sur-Orge	TOTAL
Recettes Délégitaire	167	366	437	202	139	634	1 945
Recettes Collectivités et autres organismes publics	89	227	420	150	65	890	1 841
TOTAL Produits	257	593	857	352	205	1 524	3 786

2 Les recettes des budgets annexes

3 budgets annexes couvrent l'ensemble des 21 communes gérées en délégation de service public par l'EPT 12 :

- Budget « DSP » couvrant les communes de Juvisy sur Orge, Morangis, Paray Vieille Poste, Savigny sur Orge, Ablon sur Seine et Rungis
- Budget « gestion directe » couvrant les communes de Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, L'Hay les Roses, le Kremlin Bicetre, Villejuif et Viry Chatillon
- Budget « régie autonome » couvrant les communes d'Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Choisy le Roi, Orly, Thiais et Vitry sur Seine

Les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à 11,87 Millions d'Euros en 2017 :

	Régie autonome : Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Choisy le Roi, Orly, Thiais et Vitry sur Seine		Gestion directe : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Hay, le Kremlin Bicetre, Villejuif et Viry		DSP : Juvisy, Morangis, Paray, Savigny, Ablon, Chevilly* et Rungis		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Redevances assainissement collectif	7 005 544 €	5 530 549 €	2 772 104 €	2 696 575 €	1 447 738 €	1 128 653 €	11 225 386 €	9 355 777 €
Contribution des communes (eaux pluviales)		842 325 €			99 600 €	99 600 €	99 600 €	941 925 €
Autres taxes et redevances	124 260 €	64 798 €	165 224 €	251 614 €	812 468 €		1 101 952 €	316 412 €
Autres prestations de services		5 313 €			5 575 €	3 381 €	5 575 €	8 694 €
Autres produits de gestion courante		30 168 €	1 068 €	1 746 €	5 953 €		7 021 €	31 914 €
Produits exceptionnels		676 915 €	131 €			538 394 €	131 €	1 215 309 €
TOTAL Recettes d'exploitation	7 129 804 €	7 150 068 €	2 938 527 €	2 949 935 €	2 371 334 €	1 770 028 €	12 439 665 €	11 870 031 €

* : uniquement en 2017

3 Les investissements financés en 2017

Les investissements réalisés en 2017 ont été de 9,2 Millions d'Euros :

Opération	Montant
Schéma directeur d'assainissement	100 368 €
Matériel	5 365 €
Athis-Mons - Réhabilitation collecteur Yves du Manoir	1 245 733 €
Athis-Mons - autres opérations de réhabilitation et mise en séparatif	840 505 €
Choisy - dévoiement T9	145 434 €
Ivry- travaux de reprise de branchements et changements de tampons	110 350 €
Orly - travaux de dévoiement de réseaux	568 560 €
Orly - convention de gestion	76 796 €
Thiais - rénovation quartier des Grands Champs	893 188 €
Vitry - convention de gestion	8 712 €
Vitry- création de tronçons	492 841 €
Vitry- prolongement collecteurs	200 265 €
Vitry- travaux de réhabilitation et divers	210 710 €
Total budget régie autonome	4 898 824 €
Arcueil - réhabilitation réseau rues Villageoise/ Etoile et travaux divers	115 501 €
Cachan - réhabilitation réseau rue de Strasbourg et travaux divers	226 534 €
Fresnes - reprise réseau rue Mistral	434 074 €
Fresnes - réhabilitation réseau divers	161 318 €
Gentilly - Travaux rue Blanqui	200 130 €
Gentilly - Réhabilitation quartier Chaperon Vert	84 662 €
Kremlin Bicetre -Réhabilitation rue des Martinets	52 208 €
L'Hay les Roses - Réhabilitation rue des Epinettes et divers	61 231 €
Villejuif - travaux de réhabilitation et divers	155 061 €
Viry-Chatillon - travaux de réhabilitation et divers	79 019 €
Total budget gestion directe	1 569 738 €
Schéma directeur d'assainissement	259 761 €
Etudes divers travaux	59 975 €
Morangis - création réseau voie du Cheminet	219 058 €
Morangis - création et réhabilitation réseaux	190 805 €
Paray- mise en conformité Romain Rolland	17 604 €
Savigny - aménagement rue Fromenteau	928 710 €
Savigny - réhabilitation réseaux et divers	711 346 €
Juvisy - Aménagement rue de Savigny	184 120 €
Juvisy - Réhabilitation réseaux et divers	172 223 €
Total budget DSP	2 743 602 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	9 212 164 €

Ces travaux ont été financés :

- Par 236 779 € de subventions : 196 047 € du département du Val de Marne affecté au budget « régie autonome » et 40 732 € de l'Agence de l'Eau Seine Normandie affecté au budget « gestion directe »
- Pour 15 969 € par recours à des emprunts
- Pour le reste, soit 8 959 416 €, par autofinancement.

4 En cours et durée d'extinction de la dette

L'encours total de la dette des 3 budgets annexes assainissement est de 17,4 Millions d'Euros au 31 décembre 2017 :

	Budget « régie autonome »		Budget « gestion directe »		Budget «DSP »		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Montant de la dette au 31 décembre	NC	10 505 774 €	3 032 453 €	2 781 491 €	4 732 700 €	4 117 104 €	NC	17 404 369 €
Montant remboursé au cours de l'exercice	232 449 €	952 244 €	275 998 €	249 417 €	413 338 €	494 864 €	921 785 €	1 696 525 €
dont capital	- €	719 787 €	241 572 €	222 304 €	260 861 €	344 774 €	502 433 €	1 286 865 €
dont intérêts	232 449 €	232 457 €	34 426 €	27 113 €	152 477 €	150 090 €	419 352 €	409 660 €

La durée d'extinction de la dette est un ratio financier destiné à rendre compte du niveau d'endettement au regard des capacités financières de la collectivité. Son mode de calcul est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

La durée moyenne d'extinction de la dette est **de 2,5 ans** :

	Budget « régie autonome »	Budget « gestion directe »	Budget «DSP »	Total
Montant de la dette au 31 décembre	10 505 774 €	2 781 491 €	4 117 104 €	17 404 369 €
Epargne brute annuelle	4 563 205 €	1 071 347 €	1 256 983 €	6 891 535 €
Durée d'extinction de la dette	2,3 ans	2,6 ans	3,3 ans	2,5 ans

4 Amortissements réalisés

Les amortissements portés aux budgets annexes représentent un montant de 2,5 Millions d'Euros par an :

	Budget « régie autonome »	Budget « gestion directe »	Budget «DSP »	Total
Réseaux d'assainissement	1 448 122 €	568 685 €	706 653 €	2 723 460 €
Frais d'études	52 975 €		17 803 €	70 778 €
Autres	10 510 €			10 510 €
- Subventions	- 188 943 €	- 17 309 €	- 102 071 €	- 308 323 €
TOTAL	1 322 664 €	551 376 €	622 385 €	2 496 425 €

PARTIE 3 : LE PRIX DU SERVICE

I - Les composantes de la facture d'eau

Les composantes de la facture d'eau sur le territoire sont les suivantes :

- **la production et la distribution d'eau potable** finance le service de prélèvement en milieu naturel (nappe ou rivière), la transformation en eau potable, l'extension et l'entretien des réseaux d'adduction jusqu'au consommateur et le service clientèle.

La part « production et distribution d'eau potable » comprend :

- **un prix par mètre cube d'eau consommée,**
- **un abonnement trimestriel** (variable selon le diamètre du compteur),
- **la redevance pour la préservation des ressources en eau ou redevance de Bassin** versée à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui est la contrepartie du droit de puiser de l'eau dans le milieu naturel pour alimenter les usines de production d'eau potable.

Le prix au m³ et l'abonnement varient chaque trimestre en fonction de révisions contractuelles adossées à des indices publiés par l'INSEE.

- **La collecte et le traitement des eaux usées** avant rejet au milieu récepteur. Son financement est assuré par les communes, les départements et les syndicats d'assainissements communaux et interdépartementaux.

Cette partie de la facture permet de financer l'extension et le renouvellement, ainsi que l'exploitation :

- des réseaux de collecte des eaux usées ;
- des usines de dépollution ;
- des installations d'élimination des produits résiduels après assainissement des eaux usées.

Les éléments de facturation qui composent cette partie sont :

- **la redevance d'assainissement** : due par tout occupant d'une propriété située sur une voie desservie par un réseau d'assainissement. Cette redevance permet de financer l'extension et le renouvellement de ces installations ainsi que leur exploitation.

Elle comprend généralement plusieurs parts dont les taux sont fixés annuellement par chacune des collectivités qui l'ont instaurée :

- **la redevance pour la collecte** : pour l'entretien, l'extension et le renouvellement du réseau de collecte de l'EPT. Elle comprend : une part pour le délégataire, qui va servir à la rémunération de ce dernier pour ses frais de gestion et d'exploitation, ainsi qu'une part pour le délégataire qui sert à financer les investissements portant sur les installations dont il est propriétaire.

Les tarifs pour la part revenant à l'EPT ont été fixés par une délibération du 17 janvier 2017, complétée par deux délibérations du 27 juin 2017 (pour la commune de Paray Vieille Poste) et du 19 décembre 2017 (pour la commune de Viry Châtillon)

- **la redevance pour le transport** : les eaux usées collectées par les réseaux communautaires se déversent dans un réseau d'assainissement départemental ou

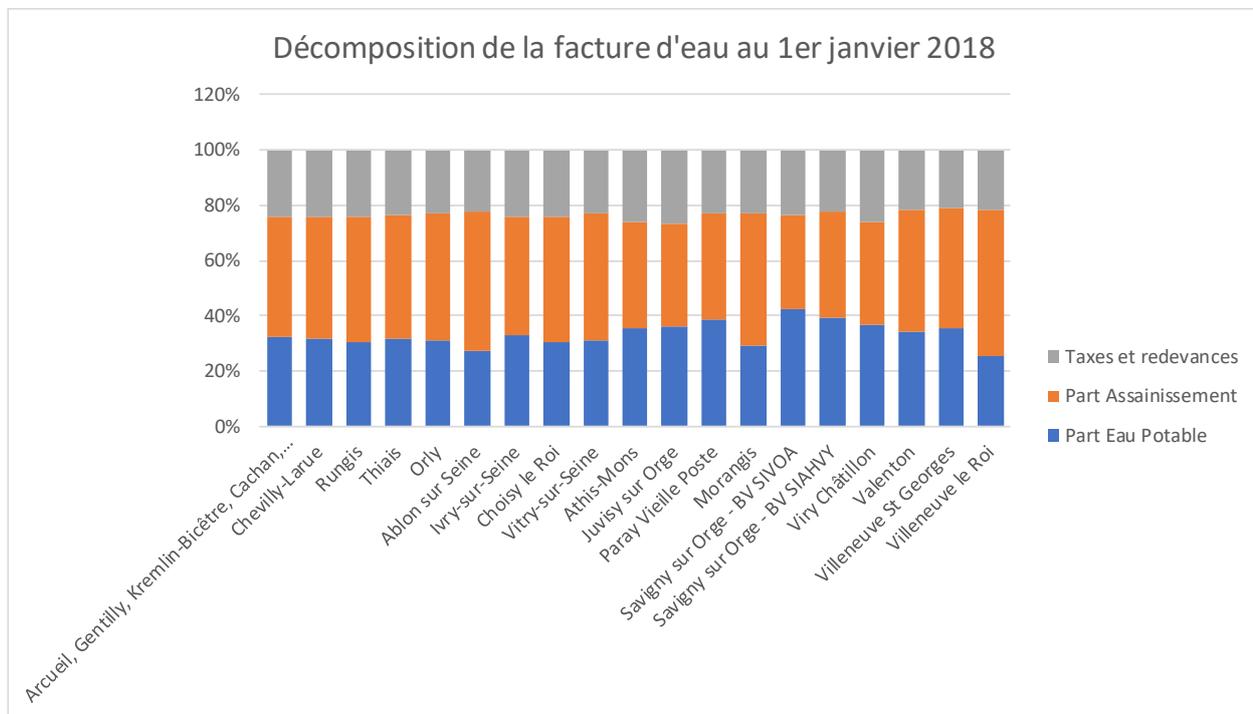
syndical géré par la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement du Val de Marne (DSEA94), le Syndicat de l'Orge, le Siavhy ou le Syage ;

- **la redevance d'assainissement interdépartementale** : les réseaux de collecte et de transport sont connectés à un réseau interdépartemental géré par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) qui transporte et traite les eaux usées dans les stations d'épuration comme Achères ou Valenton, avant de les rejeter au milieu naturel.
Le montant de cette redevance est différencié entre les communes de la Petite et de la Grande Couronne Parisienne.

- **les prélèvements complémentaires** sous forme de taxes ou redevances destinées à différents organismes.

Les éléments de facturation qui composent cette partie sont :

- **la redevance pour la lutte contre la pollution** dont bénéficie l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Son taux est fixé annuellement. Elle permet de subventionner la construction et l'exploitation d'ouvrages de dépollution ou des actions de préservations du milieu naturel.
- **la taxe pour la modernisation des réseaux** dont bénéficie l'Agence de l'eau Seine-Normandie, instaurée le 1^{er} janvier 2008 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).
- **la taxe pour le développement des voies navigables** : dont bénéficie l'établissement public Voies navigables de France (VNF) pour l'entretien et le développement des cours d'eaux et canaux navigables.
- **la T.V.A.** : dont bénéficie l'Etat, appliquée au taux de 5,5 % pour la distribution de l'eau potable et les organismes publics et de 10 % pour l'assainissement collectif. Pour les services en régie, l'assujettissement à la TVA en assainissement est optionnel.



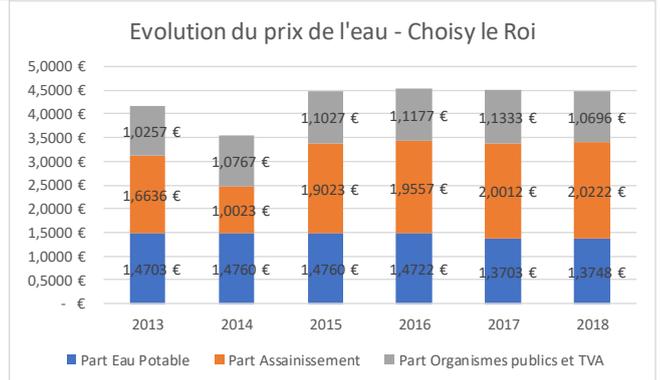
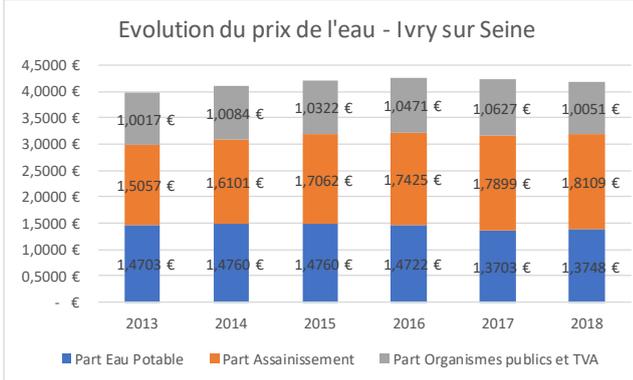
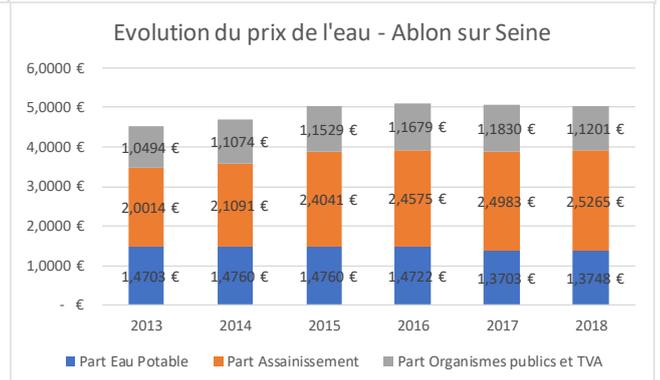
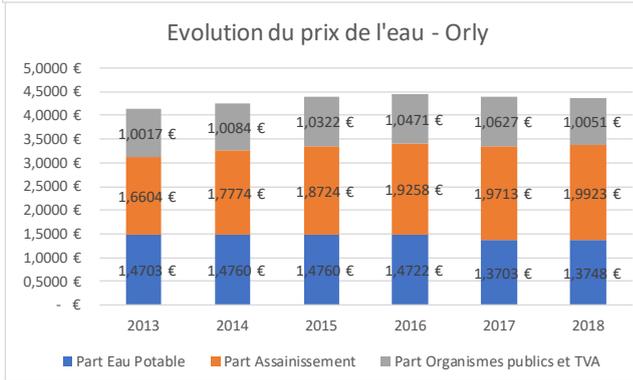
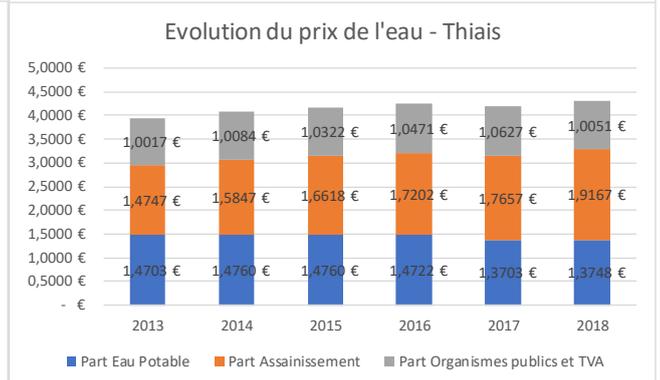
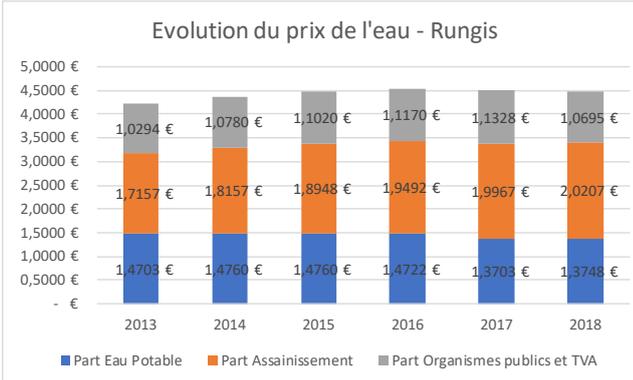
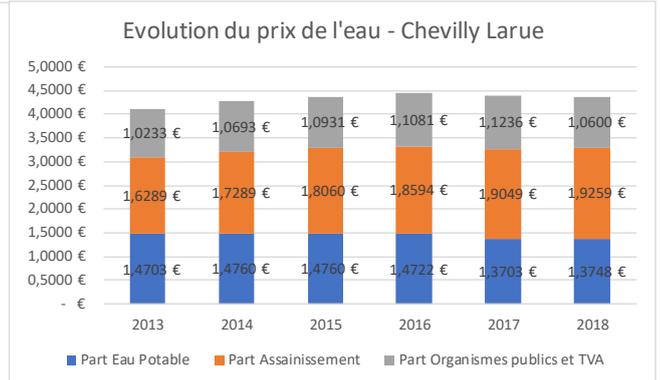
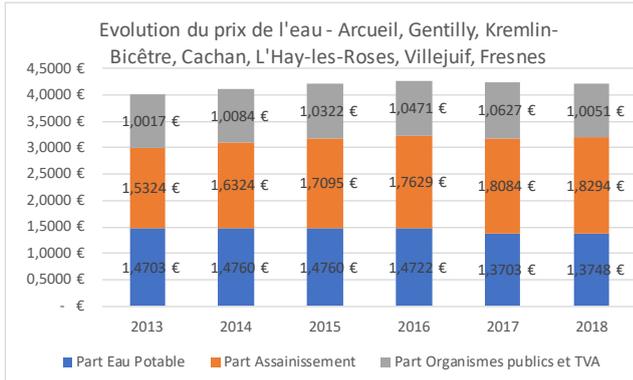
II - La facture d'eau type 120 m3

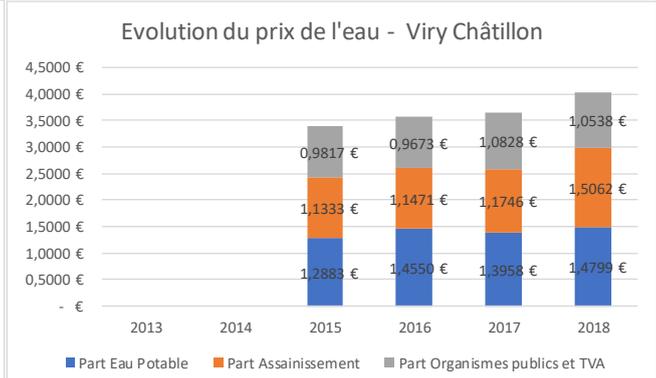
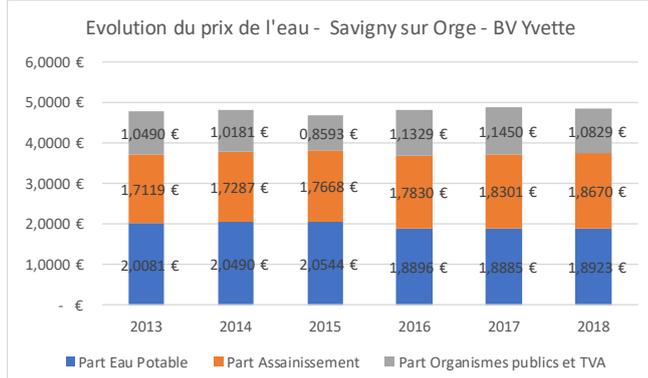
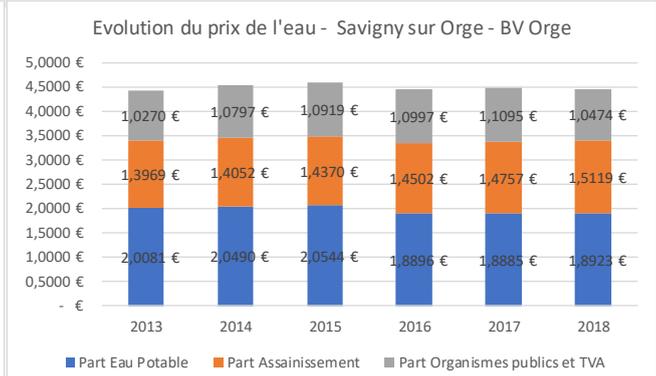
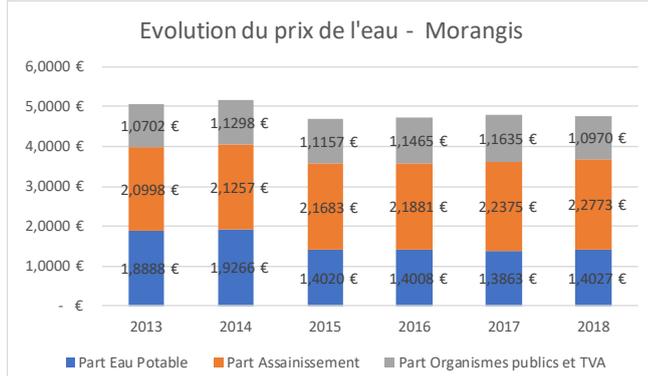
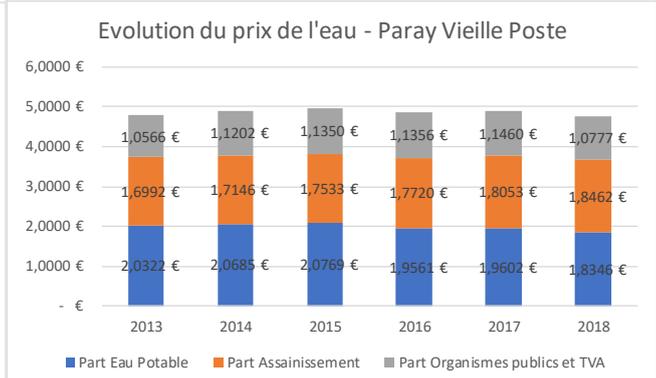
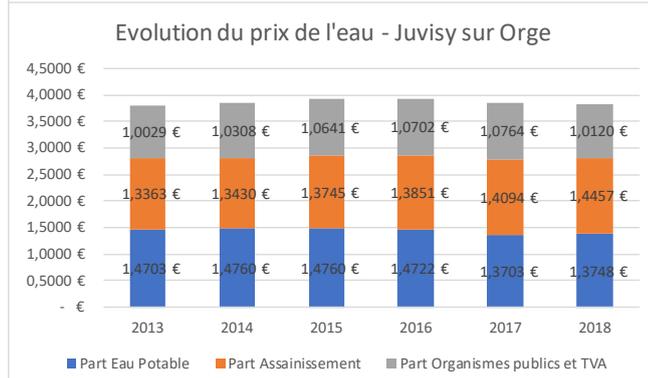
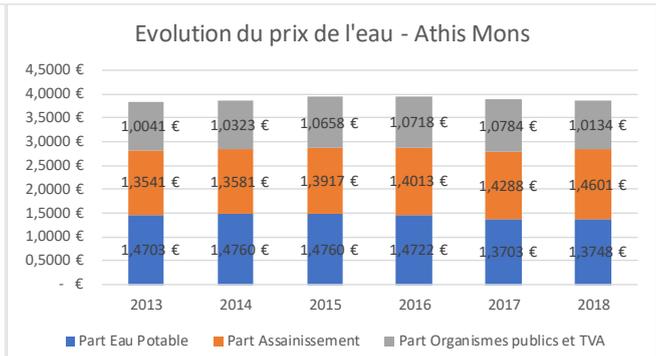
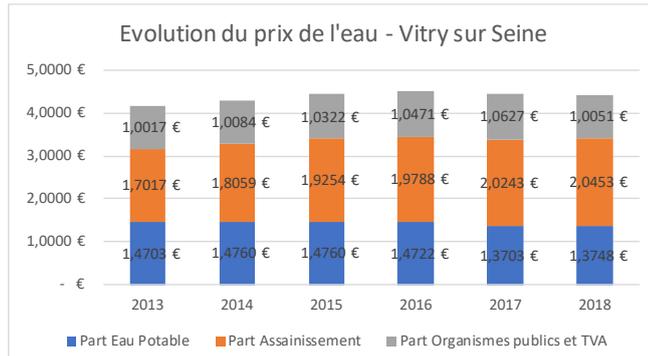
La facture d'eau type de 120 m3 sur les communes des Pôles Nord-Est et Nord-Ouest au 1^{er} janvier 2018 est la suivante :

Prix unitaire en € HT par m3 (pour 120 m3)	Arcueil, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Cachan, L'Hay-les-Roses, Villejuif, Fresnes	Chevilly-Larue	Rungis	Thiais	Orly	Ablon sur Seine	Ivry-sur-Seine	Choisy le Roi	Vitry-sur-Seine
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Prix du m3 consommé, part Délégataire :	0,7351	0,7351	0,7351	0,7351	0,7351	0,7351	0,7351	0,7351	0,7351
Prix du m3 consommé, part SEDIF :	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
Prix du m3 consommé, part communautaire :									
Abonnement distribution (ramené à 120 m3) :	0,1897	0,1897	0,1897	0,1897	0,1897	0,1897	0,1897	0,1897	0,1897
SOUS - TOTAL 1	1,3748	1,3748	1,3748	1,3748	1,3748	1,3748	1,3748	1,3748	1,3748
En % de la facture	33%	32%	31%	32%	31%	27%	33%	31%	31%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Part communautaire	0,2127	0,3092	0,174	0,3	0,3756	0,39	0,1942	0,4055	0,4286
Part Délégataire			0,230			0,5198			
Part Département 94	0,5517	0,5517	0,5517	0,5517	0,5517	0,5517	0,5517	0,5517	0,5517
Part Synd. Asst. SIAAP	1,065	1,065	1,065	1,065	1,065	1,065	1,065	1,065	1,065
SOUS - TOTAL 2	1,8294	1,9259	2,0207	1,9167	1,9923	2,5265	1,8109	2,0222	2,0453
En % de la facture	43%	44%	45%	45%	46%	50%	43%	45%	46%
ORGANISMES PUBLICS									
Agence de l'Eau : Lutte contre la pollution (TVA 5,5%)	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux (TVA 10%)	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24
Agence de l'Eau : Préservation des ressources en eau (TVA 5,5%)	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052
EPTB Grands Lac : soutien d'étiage (TVA 5,5%)	0,0143	0,0143	0,0143	0,0143	0,0143	0,0143	0,0143	0,0143	0,0143
VNF : Développement des voies navigables (TVA 5,5%)	0,014	0,014	0,014	0,014	0,014	0,014	0,014	0,014	0,014
TVA	0,2648	0,3197	0,3292	0,2648	0,2648	0,3798	0,2648	0,3293	0,2648
SOUS - TOTAL 3	1,0051	1,0600	1,0695	1,0051	1,0051	1,1201	1,0051	1,0696	1,0051
En % de la facture	24%	24%	24%	23%	23%	22%	24%	24%	23%
Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2018	4,209	4,361	4,465	4,297	4,372	5,021	4,191	4,467	4,425
dont eau potable	1,978	1,978	1,978	1,978	1,978	1,978	1,978	1,978	1,978
dont assainissement	2,231	2,382	2,487	2,318	2,394	3,043	2,213	2,488	2,447
Montant TTC pour une consommation de 120 m3	505,11 €	523,28 €	535,80 €	515,59 €	524,66 €	602,56 €	502,89 €	535,99 €	531,02 €

La facture d'eau type de 120 m3 sur les communes du Pôle Sud au 1^{er} janvier 2018 est la suivante :

Prix unitaire en € HT par m3 (pour 120 m3)	Athis-Mons	Juvisy sur Orge	Paray Vieille Poste	Morangis	Savigny sur Orge - bassin SIVOA	Savigny sur Orge - bassin SIAHVV	Viry Châtillon	Valenton	Villeneuve St Georges	Villeneuve le Roi
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Prix du m3 consommé, part Délégataire :	0,7351	0,7351	1,3929	1,2006	1,6253	1,6253		1,5829	1,632	0,7351
Prix du m3 consommé, part SEDIF :	0,45	0,45								0,45
Prix du m3 consommé, part communautaire :			0				1,18825	0,0023		
Abonnement distribution (ramené à 120 m3) :	0,1897	0,1897	0,4417	0,2021	0,267	0,267	0,2917	0,2118333	0,278	0,1897
SOUS - TOTAL 1	1,3748	1,3748	1,8346	1,4027	1,8923	1,8923	1,4799	1,7970	1,9100	1,3748
En % de la facture	36%	36%	39%	29%	43%	39%	37%	34%	36%	25%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Part communautaire	0,5539	0,2454	0,94	0,4336	0,2622	0,2622	0,6			
Part Délégataire		0,2941		0,5824	0,3435	0,3435		0,33	0,33	0,33
Part Délégataire - Transport				0,1913		0,1913				
Part Synd. Asst. SIVOA	0,2862	0,2862	0,2862		0,2862		0,2862			
Part Synd. Asst. SIAHVV				0,45		0,45				
Part Synd. Asst. SyAGE								0,92	0,92	0,92
Part Département 94										0,5517
Part Synd. Asst. SIAAP	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	1,065	1,065	1,065
SOUS - TOTAL 2	1,4601	1,4457	1,8462	2,2773	1,5119	1,867	1,5062	2,315	2,315	2,8667
En % de la facture	38%	38%	39%	48%	34%	39%	37%	44%	43%	53%
ORGANISMES PUBLICS										
Agence de l'Eau : Lutte contre la pollution (TVA 5,5%)	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux (TVA 10%)	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24
Agence de l'Eau : Préservation des ressources en eau (TVA 5,5%)	0,052	0,052	0,0676	0,0676	0,0676	0,0676	0,0843	0,0676	0,0676	0,052
EPTB Grands Lac : soutien d'étiage (TVA 5,5%)	0,0143	0,0143					0,015			0,0143
VNF : Développement des voies navigables (TVA 5,5%)	0,014	0,014	0,013	0,013	0,013	0,013	0,0094	0,013	0,013	0,014
TVA	0,2731	0,2717	0,3371	0,3564	0,3068	0,3423	0,2851	0,3819	0,3881	0,4138
SOUS - TOTAL 3	1,01	1,01	1,08	1,10	1,05	1,08	1,05	1,12	1,13	1,1541
En % de la facture	26%	26%	23%	23%	24%	22%	26%	21%	21%	21%
Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2018	3,848	3,832	4,758	4,777	4,452	4,842	4,040	5,235	5,354	5,396
dont eau potable	1,978	1,978	2,464	2,008	2,525	2,525	2,119	2,424	2,543	1,978
dont assainissement	1,870	1,854	2,295	2,769	1,927	2,318	1,921	2,8105	2,8105	3,4174
Montant TTC pour une consommation de 120 m3	461,80 €	459,90 €	571,01 €	573,24 €	534,19 €	581,07 €	484,79 €	628,14 €	642,44 €	647,47 €





ANNEXES

AU RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE

L'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 1 – RAPPORTS DES

COLLECTIVITES EXERÇANT UNE

PARTIE DE LA COMPETENCE EAU

POTABLE



Synthèse du rapport sur le service de production et de distribution d'eau transféré au

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France **SEDIF**

Le Syndicat des eaux d'Ile de France est un établissement public de coopération intercommunale créée en 1923. Il est administré par les représentants des 45 collectivités membres représentant les 150 communes regroupées au sein du Syndicat.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau contrat de délégation de service public a été confié à VEOLIA eau, pour l'exploitation du service de l'eau pour une durée de 12 ans soit, jusqu'au 31 décembre 2022.

La mission du SEDIF est de produire et de faire parvenir en continu, une eau potable de qualité jusqu'au robinet de plus de 4,6 millions de franciliens.

Ses trois usines principales (Choisy le roi, Neuilly sur Marne, Mery sur Oise) fournissent près de 95% de l'eau produite par le SEDIF depuis les eaux superficielles de la Marne, de la Seine et de l'Oise.

Pour les villes d'Athis Mons, Juvisy sur Orge, Rungis, Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine, l'eau distribuée est puisée dans la nappe souterraine de Champigny depuis l'usine d'Arvigny.

Pour rendre potables les eaux de surface de qualité médiocre, le SEDIF a recouru à l'utilisation de technologies innovantes afin de répondre aux normes de plus en plus contraignantes tout en maîtrisant le coût de l'eau.

Le SEDIF dessert 62 885 abonnés sur 18 communes de l'EPT :

Zone SEDIF	Population au 31/12/2017	Abonnés 2017	Linéaire canalisation 2017	Volume consommé 2017 (m3)	Consommation par habitant
ABLON	5 562	1 008	15	250 686	45
ATHIS-MONS	33 180	5 816	93	1 770 272	53
CHOISY-LE-ROI	44 198	4 775	74	2 103 334	48
JUVISY	16 544	2 998	39	836 642	51
ORLY	23 515	2 500	44	1 116 811	47
ARCUEIL	21 669	2 736	41	1 220 990	56
CACHAN	30 740	3 119	42	1 554 265	51
CHEVILLY	19 269	1 646	37	1 319 531	68
FRESNES	27 323	1 836	43	1 793 072	66
GENTILLY	17 083	1 578	24	795 856	47
L'HAY LES ROSES	30 964	4 102	54	1 466 475	47
KREMLIN-BICETRE	25 798	1 122	23	1 608 146	62
RUNGIS	5 697	1 365	34	617 734	108
THIAIS	29 254	3 555	62	1 658 743	57
VILLEJUIF	57 033	5 570	78	3 339 382	59
VILLENEUVE LE ROI	20 854	5 382	65	999 620	48
IVRY	59 915	3 935	72	3 562 475	59
VITRY	93 133	9 842	142	4 991 571	54
Total	561 731	62 885	981	31 005 605	55

Intégralité du rapport d'activité SEDIF : www.sedif.com rubrique « médiathèque » puis « publications »

**ANNEXE 2 - RAPPORTS DES
COLLECTIVITES EXERCANT UNE
PARTIE DE LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT**

Transport des eaux usées

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées transféré au
 Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
SIAHVY

Présentation du service rendu

Ce syndicat regroupe 36 communes représentées au sein du Comité syndical par deux délégués pour chacune d'entre elles .

Ses compétences obligatoires :

- Assainissement : collecte, transport et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales hors périmètre communal
- Hydraulique (rivière) : l'aménagement, l'équipement et la gestion des eaux de rivière
- Environnement : l'aménagement la gestion et l'ouverture au public pour l'ensemble des terrains du lit majeur

Ses compétences optionnelles (non exercées sur le périmètre de l'EPT 12) : collecte des EU pour certaines communes, service d'assainissement non collectif pour certaines communes, épuration pour certaines communes, assistance à maîtrise d'ouvrage ou délégation, maîtrise d'œuvre.

Le service de l'assainissement collectif du SIAHVY (est géré par délégation de service public par Suez Eau France selon un nouveau contrat effectif depuis le 1^{er} janvier 2013. Il est certifié ISO 14001.

Indicateurs techniques

Le SIAHVY assure le transport des eaux usées de la commune de Morangis (3806 abonnés) et d'une partie de la commune de Savigny-sur-Orge (2 390 abonnés raccordés au réseau du SIAHVY)

Recensement des installations :

Linéaire de réseau EU (hors collecte)	98 km
Nombre de stations de relevage	22
Stations d'épuration	5

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 0,45€ par m³ d'eau. Elle est cependant complétée par une part allouée au délégataire, soit 0,1913 €/m³ à Morangis et à Savigny.

L'intégralité du rapport SIAHVY : www.siavhy.org rubrique « Publications »

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré au

Syndicat de l'Orge (SIVOA)

Présentation du service rendu

Ce syndicat regroupe 37 communes représentées au sein du Comité syndical par deux délégués pour chacune d'entre elles.

Ses compétences obligatoires :

- le transport des eaux usées (120 km)
- l'aménagement, l'équipement et la gestion des eaux de rivière (91 km de cours d'eau et 32 km de réseaux d'eaux pluviales)
- l'aménagement et la gestion de la vallée (50km de berges, 42 km de promenade, 282 ha de terrain)

Ses compétences optionnelles : collecte des EU et des EP pour certaines communes, assistance à maîtrise d'ouvrage ou délégation, maîtrise d'œuvre.

Indicateurs techniques

Recensement des installations :

Linéaire de réseau EU	119 km
Linéaire de réseau EP	31 km
Nombre de stations de relevages (EU+EP)	35
Unités de régulation/dépollution	4
Bassins de retenue	14
Stations d'épuration	4

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2018 à 0,2862 € par m³ (légère hausse par rapport à 2017)

L'intégralité du rapport SIVOA : www.syndicatdelorge.fr/ rubrique « Le Kiosque »

Synthèse du rapport sur le service de collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré au

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux de la vallée de l'Yerres
SYAGE

Présentation du service rendu

Le SyAGE est une collectivité locale de type intercommunal. Il s'agit d'un syndicat mixte, c'est à dire qu'il est composé à la fois de communes mais également de collectivités adhérentes d'une structure différente tels les groupements de communes.

De 9 communes à sa création en 1952, il est aujourd'hui composé de 85 communes et 20 groupements sur 3 départements pour un total de plus de 400 000 habitants. La répartition des communes du SyAGE adhérentes à la compétence « assainissement », par EPCI :

- CA VYVS : Boussy, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay, Montgeron, Quincy, Vigneux, Yerres
- EPT 11 : Mandres, Marolles, Périgny, Santeny, Villecresnes
- EPT 12 : Valenton, Villeneuve st Georges, Villeneuve le Roi
- CC OREE DE LA BRIE : Varennes

Le service est délégué par affermage.

Indicateurs techniques

Le Syage dessert 61437 abonnés dont 12 387 abonnés sur les 3 communes de l'EPT 12.

Recensement des installations :

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 602 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
 - 112 km de réseau de transport
- soit un linéaire de collecte total de 715 km.

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2018 à 0,92€ par m3 complété par 0,33€/m3 pour la part délégataire.

L'intégralité du rapport SYAGE : www.syage.org rubrique Kiosque

Synthèse du rapport sur le service de collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré au

Département du Val de Marne

Présentation du service rendu

Le département du Val de Marne assure la gestion de 944 km de collecteurs

Le service est géré en régie.

Indicateurs techniques

Nombre d'abonnés

Le département du Val de Marne assure le transport des effluents de 154 887 abonnés.

Recensement des installations :

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 944 km de collecteurs (dont 99 km gérés pour le compte du SIAAP)
- 225 station électromécaniques

Indicateurs financiers

La redevance assainissement :

Le montant de la redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2018 à 0,5517€ par m3 pour l'ensemble des communes du Val de Marne (sauf Valenton et Villeneuve Saint-Georges, en vertu d'une convention avec le Syage).

L'intégralité du rapport CD94 : www.valdemarne.fr rubrique « Cadre de Vie » puis « Assurer une bonne gestion de l'eau » puis « Un service public de l'environnement et de l'assainissement »

Traitement des eaux usées

Synthèse du rapport sur le service de traitement des eaux usées transféré au

Syndicat mixte pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
SIAAP

Présentation du service rendu

Le syndicat dépollue les eaux usées produites par les habitants et les industriels de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne auxquelles s'ajoutent celles de 180 communes du Val d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines ainsi que de la Seine et Marne soit une population de 9 223 514 habitants. Son conseil d'administration est composé de 33 conseillers désignés par les Conseils Généraux de Paris, des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et du Val de Marne

Ce sont 2,31 millions de m³ d'eaux usées par jour, traitées par les 6 usines du SIAAP. (Pour la CALPE, l'usine Seine Amont de Valenton)

Les eaux épurées sont rejetées dans la Seine et dans la Marne

Indicateurs techniques (Seine Amont)

Avec une capacité maximum de 800 000m³/jour, soit les eaux usées émises par l'équivalent de 3 600 000 habitants, elle a traité en 2013 452 276 m³d'eaux/jour.

Evacuation de 30 484 tonnes de boues (matière sèche) dont 10 445 sont revalorisées dans la filière agricole (compost)

Conformité des équipements d'épuration et des performances épuratoires

Indicateurs financiers

La part épuration sur la facture d'eau est en 2018 de 1,065€/m³ pour les communes de la Petite Couronne et de 0,62 €/m³ pour les communes de la Grande Couronne. Elle constitue la principale source de recettes de fonctionnement du SIAAP .

L'intégralité du rapport SIAAP : www.siaap.fr rubrique « publications » puis « éditions » et « institutionnelles »

ANNEXE 3 - NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

L'article L.2224-5 du CGCT, impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m³** pour une consommation de 120 m³/ an. (Dernière actualisation en 2015).

La facture se décomposant ainsi :

- 1,55 € pour le service de production et de distribution de l'eau potable
- 1,63 € pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
- 0,73 € pour les redevances
 - prélèvement sur la ressource en eau
 - pollution domestique
 - modernisation des réseaux de collecte
- 0,27 € pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

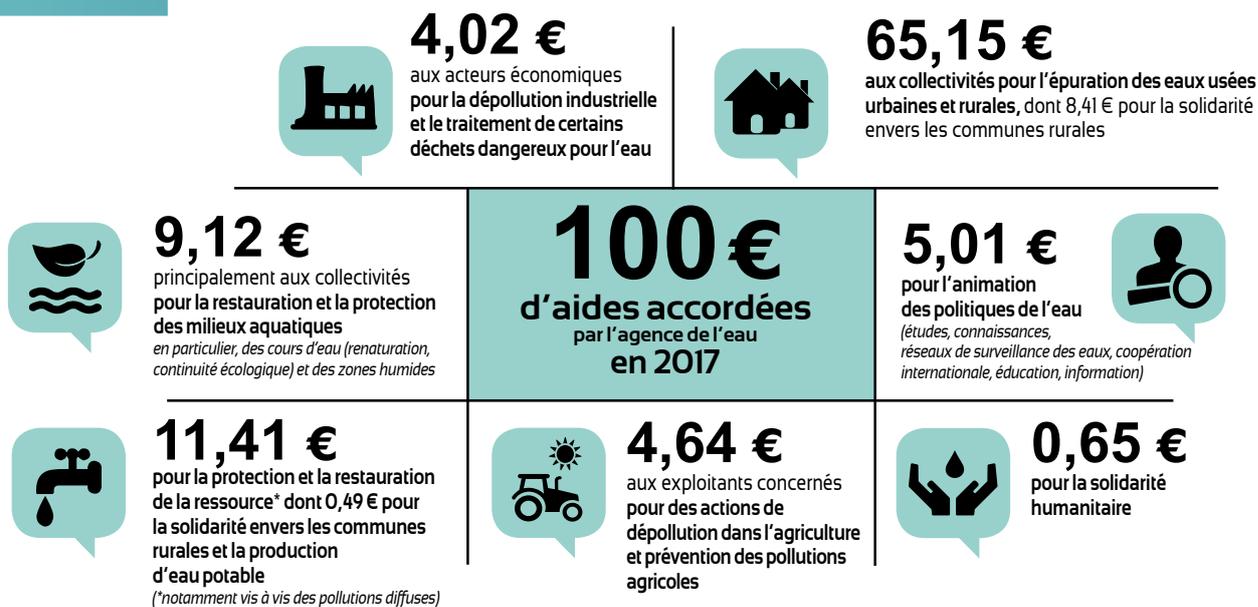
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. **631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.**



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE *(chiffres 2017)*

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines... pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

ILS L'ONT FAIT POURQUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr
Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

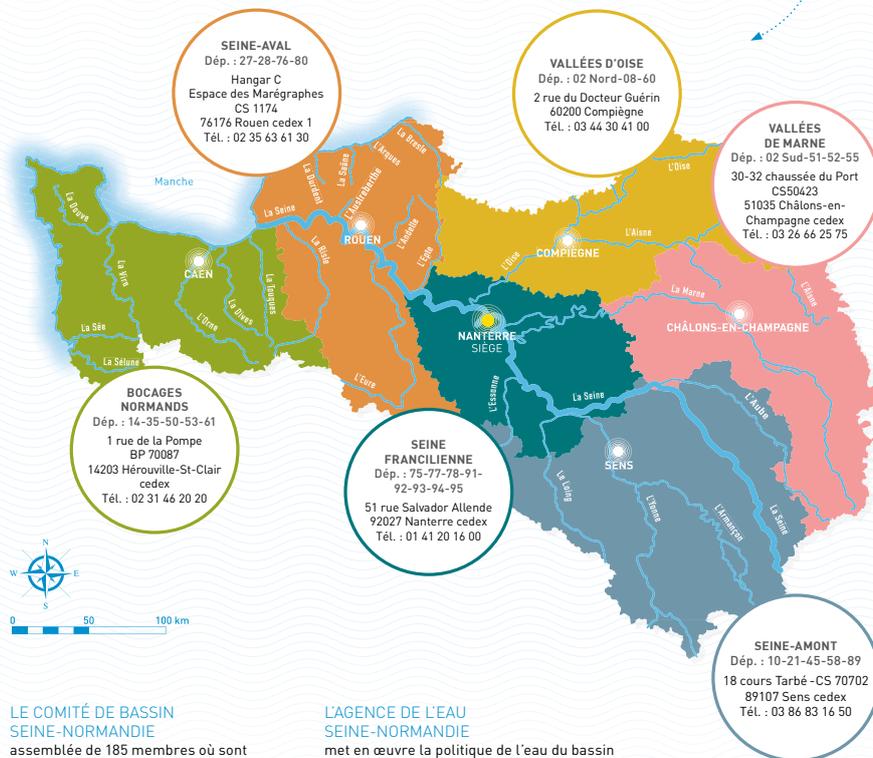
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



© AESN / Collection - Normandie / Juin 2018



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement.

Flashez directement le QRCode.

L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

**LES
AGENCES
DE L'EAU**

ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE